

Zeitschrift:	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Herausgeber:	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Band:	15 (1972-1975)
Heft:	3
Artikel:	Journal de Hans Ulrich Kündig : soldat du contingent zuricois envoyé à Genève après l'Escalade
Autor:	Santschi, Catherine
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1002535

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL DE HANS ULRICH KÜNDIG
SOLDAT DU CONTINGENT ZURICOIS ENVOYÉ
A GENÈVE APRÈS L'ESCALADE

Édité, traduit et annoté par
Catherine SANTSCHI

INTRODUCTION

Aussitôt que fut connue dans les cantons suisses la témoignage entreprise tentée contre Genève dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602, les gouvernements des villes réformées, particulièrement de Berne et de Zurich, réagirent de la manière qui leur était dictée par la solidarité confessionnelle et confédérale, ainsi que par la lettre des traités.

En effet des avertissements, venus de divers côtés, annonçaient que de nouvelles entreprises se préparaient. Le manque de scrupule qui avait présidé à l'Escalade, le caractère forcené de Charles-Emmanuel laissaient prévoir que le duc, après avoir réduit Genève à sa merci, ne s'arrêterait pas en si bon chemin, mais qu'il tournerait ses regards vers le Pays de Vaud, auquel il n'avait pas renoncé malgré le traité de Lausanne. L'historien thurgovien Melchior Goldast se fait l'écho de ces préoccupations dans son *Histoire de la supervenue inopinée des Savoyards en la ville de Genève*, publiée en 1603 : « On disoit (...) que le mal ne s'arresteroit pas là, mais s'estendroit jusques au milieu de la Suisse ; d'autant que les Fribourgeois se devoyent joindre avec le Savoyard, et que cela se faisoit par le conseil des Jésuites agens du Pape et de l'evesque de Losanne, lequel, n'y avoit pas long temps, ils avoyent receu contre la foy promise en leur ville et protection »¹.

NB: Les documents d'archives cités sans indication de leur lieu de dépôt proviennent tous des Archives d'Etat de Genève (AEG).

¹ Melchior GOLDAST, « Histoire de la supervenue inopinée des Savoyards en la ville de Genève », éd. Frédéric GARDY, dans *M.D.G.*, t. XXVIII, 1902-1908, p. 221-222.

On voit que ces craintes ne s'attachaient pas uniquement à la possession du Pays de Vaud, mais à la situation de toute la Suisse réformée. Genève, passage obligé entre le Jura et le Rhône, était, comme l'ont dit les contemporains, la clé du Pays de Vaud et de la Confédération. Si elle tombait aux mains d'une puissance catholique, c'était tout l'équilibre confessionnel de la Confédération, péniblement établi après la seconde guerre de Cappel, qui était remis en question.

Ces considérations suffisent largement à expliquer l'appui généreux et immédiat que les cantons de Berne et de Zurich accordèrent à leur alliée. Dès le 15 décembre, arrivèrent à Genève cinq cents soldats du Pays de Vaud, levés dans les bailliages bernois de Nyon, Morges et Lausanne, aux frais même de Berne. Puis, le 20 janvier 1603, la diète évangélique d'Aarau décida, en attendant que le roi de France prît plus nettement position, de remplacer ces cinq cents hommes par un contingent de mille soldats, six cents de Berne et quatre cents de Zurich. Ces deux cantons en assuraient la solde, qui devait leur être ensuite remboursée par le roi de France². Ce contingent fut levé sans retard. La bannière zuricoise, placée sous les ordres de Leonhard Holzhalb, ancien bailli de Kibourg³, partit le 25 janvier et arriva à Berne le 30 du même mois. Le lendemain, elle repartit, en compagnie des deux bannières bernoises, placées sous le commandement de deux membres du Grand Conseil : Samuel Müller, bailli de Moudon, qui, à ce que les envoyés de Genève rapportèrent à leur gouvernement, était homme de guerre et se dispo-

² Sur ces tractations, voir Bernard GAGNEBIN, « Les conséquences diplomatiques de l'Escalade et le Traité de Saint-Julien, 1602-1603 », dans *L'Escalade de Genève, 1602. Histoire et tradition*, Genève, 1952, p. 197-200, 207-210.

³ Leonhard Holzhalb, né en 1553, mort le 14 mars 1617, prévôt et capitaine à Strasbourg 1592, vice-bourgmestre de Zurich 1593, bailli de Kibourg 1595, capitaine à Genève en 1603, envoyé la même année et en 1607 dans les Grisons, membre du Conseil 1604. Bourgmestre de Zurich le 8 avril 1609, il fut dès lors pratiquement le chef de la diplomatie zuricoise et confédérée, participa à de nombreuses diètes et à des députations hors de Suisse. Voir sur lui Emil USTERI, *Bürgermeister Leonhard Holzhalb 1553-1617. Der Wiedererwecker von Zürichs Bündnispolitik*, Zurich, 1944.

sait à faire merveille⁴; et Nicolas de Mülinen, grossautier, « personnage qui a des lettres et de la valeur, et bien affectionné à cest Estat », et qui fut « fort joyeux et content » du choix que l'on avait fait de lui⁵.

Ces troupes arrivèrent à Genève le 4 février 1603, et se disposèrent à contribuer à la défense de la ville dans le cadre des instructions qui leur avaient été données. Elles y demeurèrent jusqu'à la signature du traité de Saint-Julien et quittèrent la ville à la fin de juillet 1603, les Zuricois le 23, les Bernois le 26 de ce mois.

Si l'attitude des gouvernements réformés en face du duc de Savoie est bien connue par les actes publics, les recès des diètes et les documents diplomatiques qui ont été publiés en grand nombre, en revanche, on ne savait pas jusqu'ici ce que l'homme de la rue, en Suisse alémanique, avait pu penser des événements, ni dans quel esprit les soldats zuricois et bernois avaient marché

⁴ Archives d'Etat de Genève (citées : AEG), R.C. 98, f. 40 v. (28 janvier 1603, rapport présenté par Jacques Lect et Daniel Roset sur leur mission à Berne, à Zurich et à la diète d'Aarau). Samuel Müller, né en 1562, capitaine au service de France, bailli de Moudon 1598, de Nyon 1609, démissionnaire du CC en 1613, mourut en 1615 (*Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* [cité : D.H.B.S.], t. V, p. 35).

⁵ R.C. 98, f. 40. Des deux capitaines bernois, Nicolas de Mülinen était certainement le plus grand chef de guerre : né en 1572, il combattit dans sa jeunesse contre les Turcs avec les chevaliers de Saint-Jean ; capitaine des troupes bernoises chargées de protéger Genève en 1603 et 1611, bailli d'Aarwangen de 1603 à 1609, du Petit Conseil en 1613, il fut chargé de diverses missions à l'extérieur, fut notamment colonel des troupes bernoises envoyées à l'aide du duc de Savoie contre l'Espagne en 1617, et commandant en chef des troupes bernoises envoyées en Valteline en 1620 ; c'est là qu'il mourut en héros, à Tirano, le 1^{er} septembre 1620 (D.H.B.S., t. V, p. 33). Contrairement à ce qu'affirme M. Bernard GAGNEBIN (art. cit., dans *L'Escalade de Genève...*, Genève, 1952, p. 212), les troupes bernoises n'étaient pas commandées par un colonel d'Erlach. Antoine d'Erlach (1557-1617), bailli de Mendrisio en 1590, de Lenzbourg en 1592, de Baden en 1599, membre du Conseil en 1602, gouverneur d'Aigle en 1603, bailli d'Yverdon en 1613, colonel de trois mille hommes envoyés par Berne en 1617 au secours de la Savoie contre l'Espagne (D.H.B.S., t. III, p. 6) se trouvait en effet à Genève le 10 et le 11 janvier 1603, ainsi qu'au début de février 1603 (AEG, R.C. 98, f. 13 r., 14 v., 59-61), où il représentait le gouvernement de Berne, auquel il rend compte de ses tractations avec le gouvernement genevois par une lettre datée de Genève, le 8 février 1603 (Archives d'Etat de Berne, Genf Buch A, p. 473-476) ; mais le 11 février 1603, il est à Morges, d'où il envoie à son gouvernement une nouvelle lettre sur ses dernières négociations avec Genève (*ibid.*, p. 483-484).

à la défense de Genève. Or, c'est toute la question du lien confédéral, au moins pour la Suisse réformée, qui est posée ici. Dans quelle mesure, jusqu'à quel point les populations adhéraient-elles aux combinaisons politiques qui avaient été élaborées par leurs gouvernements en 1526, en 1536, en 1584 ? Quelles étaient alors, à une époque qui a été qualifiée de stagnation historique et politique, l'étroitesse et la solidité réelles des alliances confédérales ? On sait, il est vrai, que les envoyés de Genève à Zurich, en janvier 1603, avaient observé les réactions de la population zuricoise, et pouvaient rapporter à leur gouvernement que le peuple de Zurich était « merveilleusement animé contre Monsieur de Savoie », voire autant que le pouvait être celui de Genève même ⁶. Il est vrai aussi que les autorités politiques et ecclésiastiques n'avaient pas manqué, lors de la cérémonie d'asserrmentation des troupes, d'enflammer le cœur des soldats pour la défense de Genève, de la Confédération et de la religion évangélique ; c'est ainsi que le négociant David Pellissari, de passage à Zurich, écrivit au syndic Maillet une lettre datée du 25 janvier, qui fut lue au Conseil, où il dit entre autres choses « que par le peuple à Zurich et es prédications le duc est appelé traistre et meurtrier, et que ledict jour est partie la compagnie de Zurich pour venir par deçà, et qu'auparavant a esté fait un presche extraordinaire aux soldats tous armez, entrez au temple à enseigne desployée, par lequel ils ont esté exhortez d'eviter toute yvrongnerie et d'estre fideles et loyaux envers nos bourgeois aux maisons où ils seront logez, de respecter Messieurs et de se laisser employer pour l'avancement de la gloire de Dieu. Puis que leur a esté donné le serment dans l'Eglise par Mr. le Burgmeister Grosman assisté de tout le Conseil, qui porte qu'ils devront se laisser employer là où leur capitaine, par bon conseil et advids, avec Messieurs, verra estre expedient et salutaire, mais non pas de sortir l'enseigne de la ville » ⁷.

On possède d'autre part assez peu de détails sur le secours bernois et zuricois à Genève, sur la vie quotidienne des troupes alémaniques, sur leurs rapports avec la population genevoise,

⁶ R.C. 98, f. 39 v. (28 janvier 1603, rapport déjà cité).

⁷ R.C. 98, f. 53 (2 février 1603).

sur les opérations militaires auxquelles elles ont participé ou dont elles ont été simplement les témoins. Sur les événements de ces quelque sept mois, nous disposons certes du registre des Conseils, et du journal d'un contemporain, le ministre Esaïe Colladon⁸, qui sont utiles, des registres du trésorier de guerre en 1603, qui donnent diverses informations sur le butin et les prisonniers faits en Savoie⁹. Nous avons aussi plusieurs lettres de Berne, de Zurich, du roi de France, et les relations des conférences de Saint-Julien. Il faut en outre prendre en considération les documents des archives des villes alliées, Berne et Zurich, notamment la correspondance du capitaine zuricois Leonhard Holzhalb avec son gouvernement¹⁰.

Mais les lacunes sont aussi nombreuses : le registre du Conseil militaire, formé le 8 janvier 1603¹¹, a disparu, s'il a jamais existé. On ne possède pas de rôles de la garnison pour la période 1596 à 1605. Le copie de lettres ou registre de lettres missives du Conseil de 1601 à 1604 est perdu ; le registre des Morts de 1600 à 1608 également. Les procédures criminelles conservées ne constituent qu'un tiers, au plus la moitié de ce qui a existé.

Mais un heureux hasard nous a fait découvrir, dans la collection de manuscrits d'histoire suisse, constituée en deux siècles et demi d'efforts par la famille bernoise de Mülinen et conservée actuellement à la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, le journal de Hans Ulrich Kündig, soldat du contingent zuricois envoyé à Genève en 1603¹². Ce journal, précédé de la liste des

⁸ Esaïe COLLADON, *Journal. Mémoires sur Genève, 1600-1605*, [publ. avec une introduction par] Théophile DUFOUR, Genève, 1883.

⁹ AEG, Militaire F 13-15 ; voir Louis BLONDEL, « Les contributions de guerre imposées par les Genevois aux Savoyards après l'Escalade », dans *B.H.G.*, t. VI, 1933-1935, p. 59-67.

¹⁰ Conservée aux Archives d'Etat de Zurich sous la cote A 246.5, Akten Genf 1601-1611, analysée et exploitée par E. USTERI, *Bürgermeister Leonhard Holzhalb...*, p. 49-66.

¹¹ R.C. 98, f. 12.

¹² Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, Mül. 555, un volume factice, relié parchemin, de 220 folios de papier mesurant 205 mm de large sur 303 de haut, contenant : 1) p. 1-37 : le texte de Hans Ulrich Kündig, intitulé : *Volget hernach, kurtz unnd einfaltige verzeichnett, was sich fürnämlich verlüffenn unnd zutragen habe zwüschen denenn vonn Genff, unnd dem hertzogenn uss Saphoy, ouch denn dryenn Eydtgnossischenn fändlin von Zürich unnd Bernn, welche dann zu entschüttung der*

plénipotentiaires confédérés qui mènèrent les conférences de Saint-Julien avec les envoyés du duc, et de la liste des officiers des trois enseignes zuricoise et bernoises envoyées au secours de Genève, va du 25 janvier 1603 : départ des troupes de Zurich, au 30 juillet 1603 : retour à Berne du contingent bernois. Bien que l'auteur soit zuricois, la véritable relation ne commence, assez curieusement, qu'avec le passage à Berne de l'enseigne zuricoise, et le départ des troupes de cette ville le 31 janvier : c'est là que se trouve l'*incipit* solennel : « L'an de la naissance salvatrice et de l'incarnation de notre Seigneur et Rédempteur Jésus-Christ 1603... », et que l'on donne le motif de l'intervention : « ... pour protéger et défendre les Genevois à cause de la perfide attaque savoyarde donnée le 12 décembre 1602, de nuit... ».

Ce récit est suivi d'un chant de l'Escalade en allemand, en trente strophes de sept vers, daté de 1603, sans indication d'auteur, dont il existe du reste deux versions imprimées¹³, qui présentent de nombreuses différences d'avec notre manuscrit. En

Genfferen uff ihr ernstlich anforderenn und bätten hin inn zusatz sind gelegt wordenn, wägen des unversächenlichenn unnd verrätherischenn Saphois-schenn infall in gemelalte statt, so den 12. Decembris 1602 nechtlicher will beschächen und was sich innerthalb der zytt zu allenn sitten mitt einanderen begabenn hab. Einfaltig verzeichnen, durch Hanns Ulrich Khündig, als er daselbs im zu satz lag. Anno 1603. Copie du XVII^e siècle, suivie (p. 38-44) d'un chant de l'Escalade en allemand intitulé : *Ein nüw lied von den unversächenlichen verrätherischen infal in die statt Genff vonn dem hertzogen uss Saphoy, Carolo Emanuel des namens, uff den 12. Decembris 1602 nechtlicher will beschächen und wie es ime darob ergangenn ist, lustig zu singen, inn dem thon, wie die sch[il]acht zu Sempach*, puis (p. 45-46) d'un cantique intitulé *Gebätt-Lied* ; *incipit* : « Ach Gott mein Zuflucht bistu », et enfin (p. 47-49) d'un autre cantique intitulé simplement *Gebätt* ; *incipit* : « Bendenk mit Flyss min lieber Christ ». 2) P. 1-170 : Heinrich Bullinger (1504-1575), *Von den edlen Grafen von Hapsburg, Hertzogen von Östenrich, und der Stiftung des fürstlichen Klosters Königsfelden im Aargöüw, ouch etwas von dem Sempacher Krieg, in welchem Herr Lüpold von Östenrich von Eydtgnossen erschlagen und zu Königsfelden begrabenn wardt*, 1570, dédié à Samuel Tilmans, alors gouverneur bernois de Königsfelden ; copie par Abraham Warnod de Neuchâtel, substitut du greffier de la ville de Berthoud, le 1^{er} mars 1674 ; p. 171-177 : *Register über disere kleine Chronickenn*. 3) Autre copie du même texte, d'une main inconnue du XVII^e siècle, non paginée, sans index, suivie d'un autre texte de H. Bullinger, intitulé : *Von dem allten Volck der Allmanieren unnd Allmannischenn Hertzogenn welliche zu letstenn allein Hertzogen zu Schwaben genempt wurdent*.

¹³ 1) *Genffischer auffruhr/so sich am samstag zu Nacht den Eylfften December Anno 1602. durch den Hertzogen von Saphoy unversehenlichen*

dépit de son intérêt pour l'histoire de l'Escalade et de sa tradition littéraire dans les pays de langue allemande, nous laisserons de côté pour l'instant ce chant qui pose plusieurs problèmes difficiles, nous réservant d'y revenir un jour avec un matériel de comparaison enrichi.

L'auteur du texte est absolument inconnu. Tout ce que nous savons de lui se trouve dans le titre de son récit : ressortissant du canton de Zurich, il fait partie de l'enseigne zuricoise envoyée à Genève au début de 1603. Comme le nom de Kündig est assez répandu dans l'Oberland zuricois, ce serait du temps perdu, en l'absence de tout autre moyen de recouplement, que de rechercher ce personnage dans tous les registres de paroisse de la campagne¹⁴. Il faut admettre que, pour faire partie de ce contingent, il devait avoir entre vingt et trente ans. Sa profession n'est pas indiquée. Peut-être était-il soldat de métier. Malgré une très grande maladresse de style, il devait avoir une certaine culture, puisqu'il a rédigé ce journal, dans lequel on trouve même quelques passages en latin. Mais on ne connaît aucune autre œuvre de Hans Ulrich Kündig.

Le manuscrit conservé dans la collection de Mülinen est le seul que nous connaissons. Il n'en existe pas de copie ou d'autre version dans les principaux dépôts de Zurich, qu'il s'agisse de la Zentralbibliothek ou des Archives d'Etat. C'est pourquoi nous devons nous contenter du manuscrit de Berne, qui est manifestement une copie fautive. Ainsi, à la date du 14 juin, trois jours après l'arrivée des ambassadeurs confédérés chargés de reprendre les négociations avec le duc, notre manuscrit porte : « *Item uff denn 14. junii hand die gsantten ein frouwen ertrenckt, die ein khind umbracht unnd erwürgt hatt (...)* La condamnation de cette infan-

erhebt (...) *In der Melodey/wie die Sempacher Schlacht zu singen*, [Zürich,] Getruckt im Jar 1603, exemplaire à la Zentralbibl. Zürich, Bro 16025, 8 p. in-16, 23 strophes ; 2) *Genffischer überfal/So sich am Sambstag zu Nacht unversehenlich/ den 11. Decembris/durch den Hertzogen von Saffoy erhebt. In der Wyss/wie die Sempacherschlacht*. Im Jar 1603 ; exemplaire *ibid.*, XVIII 2018 (12), 8 p. in-16, 23 strophes. Ces deux brochures nous ont été aimablement signalées par M. Jean-Daniel Candaux, que nous remercions ici.

¹⁴ Ainsi que nous l'écrit M. Heinzpeter Stucki, assistant scientifique des Archives d'Etat de Zurich (lettre du 21 septembre 1973).

ticide est bien attestée¹⁵. Mais ce ne sont évidemment pas les envoyés des cantons confédérés qui se sont livrés à cet acte de haute juridiction. Il faut donc admettre qu'il y a au début de cet alinéa un bourdon : le scribe aura copié le début d'un paragraphe relatant les faits et gestes des ambassadeurs confédérés, sauté la fin de celui-ci et la première ligne du paragraphe suivant, puis copié ce qui concerne la condamnation de l'infanticide. On trouve d'autres fautes qui sont manifestement le fait d'un copiste¹⁶, mais en l'absence d'un second manuscrit indépendant du nôtre, il est difficile de les déterminer toutes.

A part ces fautes de copie, notre texte contient plusieurs erreurs sur le fond, qui sont le fait de l'auteur lui-même : tous les événements qu'il situe à la fin de février, sont en réalité du mois de mars. Il faut donc admettre que Hans Ulrich Kündig n'a pas commencé la rédaction de son journal dès son arrivée à Genève, mais quelque temps plus tard, sans doute dans la seconde moitié de mars, d'après des souvenirs personnels ou des récits de ses camarades. D'autre part, H. U. Kündig donne des conférences tenues à Saint-Julien entre les ambassadeurs confédérés et les envoyés du duc, du 18 juin au 12 juillet, une chronologie partiellement fausse. Voici une table de concordance entre la chronologie des conférences telle qu'elle ressort des documents diplomatiques, et celle du journal de Kündig :

AEG, P. H. 2315

Journal de H. U. Kündig

- | | |
|------------|------------|
| 1. 18 juin | 1. 18 juin |
| 2. 20 juin | 2. 19 juin |
| | 3. 21 juin |

¹⁵ Ci-dessous, p. 253, note 80.

¹⁶ Par exemple, dans la liste des officiers bernois, notre manuscrit donne *Boltzwyll* au lieu de *Golltzwyl* ; au dernier alinéa du mois de février, il manque manifestement un ou plusieurs mots : le sens de « *sy welchenn* » est hermétique ; au dernier alinéa du mois de mars, note *h*, on trouve un espace blanc à la place de l'adjectif possessif ; au dernier paragraphe du 16 avril, note *i*, un espace blanc a été laissé pour la préposition ; au 23 avril, le manuscrit donne un chiffre « 3 » qui n'a pas de sens ; enfin, au 29 avril, le mot « *endschlossen* » est manifestement une erreur pour « *ein schloss* ».

3.	22 juin	4.	22 juin
4.	23 juin	5.	23 juin
5.	24 juin	6.	24 juin
6.	2 juillet	7.	2 juillet
7.	4 juillet	8.	4 juillet
8.	6 juillet	9.	6 juillet
9.	7 juillet	10.	7 juillet
		11.	9 juillet
10.	10 juillet		
11.	11 juillet	12.	11 juillet
12.	12 juillet		12 juillet (sans numéro)

Tout se passe donc comme si H. U. Kündig savait qu'il y avait eu douze conférences, et qu'il les ait égrenées dans son journal après avoir rédigé le gros du texte, d'après des souvenirs déjà imprécis ou des informations insuffisantes. Ce serait peut-être alors qu'il aurait placé, en tête du rapport, les noms des ambassadeurs des cinq cantons et demi-cantons suisses qui s'étaient chargés de la négociation.

Pour le surplus, les indications fournies par le journal du Zuricois sont chronologiquement exactes, et concordent notamment avec le journal du contemporain Esaïe Colladon, et avec le registre du Conseil.

Dans le journal de Kündig, la précision dans le détail le dispute au réalisme, voire à l'atroce, particulièrement pour ce qui touche aux opérations militaires dans la région de Genève, au butin et aux contributions militaires levées dans les villages savoyards. Pourtant, les troupes confédérées dont l'auteur faisait partie n'eurent que peu d'occasion d'en découdre elles-mêmes : en promettant de fournir les mille soldats, les gouvernements de Zurich et de Berne, par l'intermédiaire de leurs députés à la diète évangélique d'Aarau du 20 janvier 1603, avaient fait connaître aux envoyés genevois la destination de ce secours et les limites dans lesquelles il pouvait être employé : les troupes suisses devaient en principe rester dans la ville à titre défensif, et s'abstenir de faire des sorties ; en cas de nécessité cependant « par blocus ou construction de forts » de la part de l'ennemi, les Zuricois et les Bernois pourraient sortir,

mais sans déployer leurs enseignes¹⁷. Les capitaines bernois et zuricois avaient reçu de leur gouvernement des instructions concordantes : dans chaque cas, la nécessité d'une sortie devait être examinée et appréciée par eux, d'entente avec les chefs militaires et le gouvernement genevois¹⁸. C'est pourquoi ils furent associés aux délibérations du Conseil militaire toutes les fois qu'il devait être question d'employer leurs troupes pour une sortie ou autre expédition¹⁹. Les simples soldats avaient prêté le serment habituel de discipline, d'obéissance et de sacrifice pour la patrie²⁰. On le voit, les gouvernements de Berne et de Zurich se montraient certes désireux de participer utilement et activement à la défense de Genève, mais ils ne voulaient pas entrer en guerre ouverte avec le duc de Savoie, ni se signaler officiellement par une politique d'agression, ce d'autant plus que les intentions du roi de France, dont on devait obtenir de l'argent pour payer les troupes, n'étaient pas encore connues.

Les troupes de ce secours avaient donc pour mission essentielle de monter la garde dans Genève, libérant ainsi les troupes genevoises elles-mêmes et les mercenaires français, qui pouvaient se livrer à d'autres tâches : tenir le pays alentour, lever des contributions de guerre dans les villages savoyards, obtenir enfin les meilleures conditions de paix possibles, en soutenant, comme on dit, la diplomatie par la guerre. Mais les troupes suisses alémaniques, dont faisait partie Hans Ulrich Kündig, ne participèrent, en dépit de leur désir de se battre, que très occasionnellement à ces escarmouches et à ces expéditions²¹. Les seuls

¹⁷ R.C. 98, f. 39-40 (rapport présenté par Jacques Lect et Daniel Roset, le 28 janvier 1603 sur leur mission à Berne, à Zurich et à la diète d'Aarau) ; cf. aussi *Amtliche Sammlung der ältern eidgenössischen Abschiede*, t.V/1, Berne, 1872, p. 624-625 (conférence des quatre villes évangéliques, Aarau, 20 janvier 1603).

¹⁸ R.C. 98, f. 57 (lettre de Berne du 30 janvier 1603, lue au Conseil le 5 février 1603).

¹⁹ *Ibid.*, f. 59 (5 février 1603).

²⁰ Texte des serments des officiers et des soldats zuricois aux Archives d'Etat de Zurich, A 246.5 (Genfer Akten 1601-1611), n° 29. Copies manuscrites, accompagnées d'un règlement pour la garde, à la Zentralbibliothek Zürich, mss. B 315/16 (f. 116-118) et V 814/26 (f. 361-365).

²¹ Voir ci-dessous, aux dates des 14 mars, 16 mars, 5 mai, 1^{er} juin, 4 juin 1603.

qui eussent perdu la vie au cours de cette garnison furent tués par accident ou par erreur : balles perdues, accidents de manœuvres, noyades, ou pis encore, rixes avec un habitant du lieu ou avec un camarade.

Le témoignage de Hans Ulrich Kündig sur les opérations militaires dans la région de Genève est donc très partiel : l'auteur les voit le plus souvent de l'intérieur de la ville. Les précisions nombreuses qu'il donne sur le nombre des morts, des blessés, des prisonniers, la nature des blessures, le montant du butin, ne sont pas toutes contrôlables. Et bien qu'il donne beaucoup de détails inédits et intéressants sur les expéditions genevoises en Haute-Savoie, leur valeur est réduite par sa méconnaissance des lieux, et surtout de la stratégie générale de cette guerre.

Enfin, Hans Ulrich Kündig n'a de la politique qu'une vision très partielle. Indirectement et mal renseigné sur le détail des négociations de Saint-Julien, il voit dans les suites de l'Escalade une affaire essentiellement confédérale. Les ambassadeurs des cantons de Bâle, Schaffhouse, Soleure, Appenzell et Glaris défendent, à ses yeux, non pas les intérêts de Genève en face du duc, mais ceux de la Confédération. Lorsque les discussions traînent en longueur, que les députés reviennent de Saint-Julien sans avoir progressé, ce ne sont pas les Genevois qui sont trompés, mais les Confédérés ²². Dans le récit de Kündig, c'est donc avant tout la Confédération qui est en cause. Ce n'est pas pour assister les Genevois en tant que tels qu'il est venu, mais pour défendre à Genève, les armes à la main, les intérêts de la Confédération.

Les intérêts de l'Eglise réformée constituent aussi une part importante de l'enjeu. Car au moment où la paix de Saint-Julien est signée, notre pieux Zuricois invoque la divine Providence, en lui demandant de faire servir cette paix à l'avancement de sa seule vraie Eglise, et de protéger celle-ci contre les assauts de l'Antéchrist ²³.

²² Voir ci-dessous, aux dates des 7 et 9 juillet.

²³ Ci-dessous, 12 juillet.

En dépit de cette perspective à la fois partielle et partiale, le journal de Hans Ulrich Kündig fournit un témoignage de tout premier ordre sur la vie quotidienne de la garnison zuricoise et bernoise, et sur la mentalité de ces soldats : ceux-ci, non dénués d'une joyeuse férocité, s'intéressent au premier chef aux coups de main et au butin. L'auteur lui-même manifeste sans beaucoup de retenue son envie de se battre et sa déception des occasions manquées²⁴.

Le caractère très fruste de Hans Ulrich Kündig, sa sensibilité toute proche de l'événement, nous permettent aussi de connaître la mentalité et l'état d'esprit des Genevois dans les mois qui suivirent l'Escalade. Par touches successives, au gré de quelques anecdotes caractéristiques, l'atmosphère de nervosité qui régnait à Genève à ce moment se dégage de son texte : tout le monde est sur le qui-vive ; à la moindre alerte, on se précipite aux armes. Ces alarmes se justifient parfois par de véritables attaques, des trahisons, des actes de sabotage²⁵. Mais dans son état de tension extrême, encore traumatisée par le danger couru dans la nuit de l'Escalade, la population est prête à voir des trahisons où elles ne sont pas, et se méfie même des magistrats²⁶.

Le journal de Hans Ulrich Kündig constitue donc, par ses erreurs mêmes et ses perspectives faussées, un document précieux de la vie et de la mentalité genevoises à l'époque de l'Escalade. C'est pourquoi nous avons cédé bien volontiers aux instances de nos collègues et amis de la Société d'histoire, et nous en publions ici une édition commentée avec un essai de traduction. Bien que le texte dont nous disposons soit quelque peu corrompu, nous le donnons tel quel, espérant par là faire connaître ce document inédit, et encourager ceux qui en posséderaient une autre version à la tirer de l'ombre, pour améliorer notre compréhension.

Le manuscrit Mül. 555/1 a été copié ici intégralement, avec toutes ses fautes et ses anomalies. Seuls la ponctuation et l'usage

²⁴ Ci-dessous, 16 mars et 4 juin.

²⁵ Ci-dessous, dates du 23 juin (arrestation du traître Jacob Vauclaire) ; du 21 mars (attentat à la porte de Rive) ; 19 juillet (attentat à la même porte).

²⁶ Ci-dessous, dates du 16 mars, du 18 avril, nuit du 18 au 19 avril.

des majuscules ont été normalisés, ces dernières étant réservées au premier mot des phrases et aux initiales des noms propres.

La traduction nous a présenté quelques difficultés : en imitant en français la langue extrêmement maladroite de l'auteur, on aurait donné un texte à la fois laid et incompréhensible. Il est du reste douteux que Kündig ait toujours conçu clairement ce qu'il énonçait. C'est pourquoi nous nous sommes écartée du texte chaque fois qu'une traduction littérale était par trop choquante en français, cherchant à rendre au moins l'idée et la chose exprimées. Nous remercions ici très vivement M. W. Zurbuchen, archiviste d'Etat, et M. Hans Haeberli, bibliothécaire de la Bourgeoisie de Berne, qui ont bien voulu nous faire profiter de leur connaissance du vocabulaire militaire et de l'ancienne langue suisse alémanique, en répondant de manière très obligeante à nos nombreuses questions.

Volget hernach, kurtz unnd einfaltige verzeichnett, was sich fürnämlich verlüffenn unnd zutragen habe zwüschnen denenn vonn Genff unnd dem hertzogenn uss Saphoy, ouch denn dryenn Eydtgnossischenn fändlin von Zürich unnd Bernn, welche dann zu entschüttung der Genfferen, uff ir ernstlich anforderenn und bätten hin inn zusatz sind gelegt wordenn, wägen des unversächenlichenn unnd verrätterischenn saphoischenn infall in gemellte statt, so den 12. decembris 1602 nechtlicher will beschächen, und was sich innerthalb der zytt zu allenn sitten mitteinandern begabenn hab.

Einfaltig verzeichnen durch Hanns Ulrich Khündig, als er daselbs im zusatz lag. Anno 1603.

Nomina nobilissimorum dictorum Helvetiae pagorum post pacem inter Carolum Emanuelem, serisnissimum Sabaudiae ducem, et illustrissimam civitatem Genevensem per ipsosmet foeliciter redintegratam, piae recordationis ergo hic ponere libuit.

[2] 1. Glaris.

1. Herr Hanns Heinrich Schwartz, statthalltter ¹.
2. Herr hauptman Nicolaus Schuler ².

2. Bassell.

3. Herr Jacob Götz ³.
4. Herr Andres Ryff ⁴.

¹ Hans Heinrich Schwarz, † décembre 1621, de Netstal, conseiller et bailli d'Uznach 1596, vice-landammann 1601, landammann 1604-1607, député à la Diète. Envoyé à Turin en 1611 (D.H.B.S., t. VI, p. 96).

² Nicolas Schueler, † 24 avril 1642. Prit part comme capitaine à la campagne de Navarre en 1587, bailli de Werdenberg et membre du Conseil en 1590 ; capitaine au régiment Gallati au service de France 1606 et 1626, banneret du pays de Glaris, vice-landammann et capitaine du pays, plusieurs fois député à la Diète (*ibid.*, p. 81).

S'ensuit, brièvement et simplement décrit, le récit des faits les plus importants qui se sont passés entre ceux de Genève et le duc de Savoie, ainsi que dans les trois enseignes confédérées de Zurich et de Berne, qui furent mises en garnison pour la protection des Genevois, sur l'invitation et à la demande instante qu'ils en ont faite, à cause de l'attaque inopinée et perfide tentée par les Savoyards contre ladite ville le 12 décembre 1602 durant la nuit, et narration de tout ce qui s'est passé durant ce temps de part et d'autre.

Simplement décrit par Hans Ulrich Kündig, lorsqu'il y était lui-même en garnison, l'an 1603.

Il a plu d'indiquer ici, par piété, les noms des très nobles arbitres des cantons suisses, après qu'ils ont heureusement rétabli la paix entre Son Altesse Sérénissime Charles-Emmanuel, duc de Savoie, et la très illustre cité de Genève.

1. Glaris.

1. Monsieur Hans Heinrich Schwartz, vice-landammann ¹.
2. Monsieur le capitaine Nicolas Schueler ².

2. Bâle.

3. Monsieur Jacob Götz ³.
4. Monsieur Andreas Ryff ⁴.

³ Jacob Götz, 1555-1614, drapier, conseiller *zum Schlüssel* en 1592, député en 1602 au renouvellement de l'alliance des XII cantons avec la couronne de France à Paris, où il fut anobli par le roi Henri IV ; *Oberzunftmeister* 1604, bourgmestre 1612 (*ibid.*, t. III, p. 483).

⁴ Andreas Ryff, 1550-1603, négociant en draps et en soieries, conseiller de Bâle 1591, député 1596, membre du Conseil des Trois 1601, négociateur de la paix lors du *Rappenkrieg* entre la ville de Bâle et les sujets de la campagne 1594 ; auteur de divers ouvrages historiques (*ibid.*, t. V, p. 626).

3. Solothurn.
5. Herr Hanns Petter Surig ⁵.
6. Herr Jacob von Stael ⁶.
4. Schaffusen.
7. Herr Geörg, burgermeister ^{a)} ⁷.
8. Herr Heinrich Schwartz ⁸.
5. Appenzell.
9. Herr Ulrich [N]äff ⁹.
10. Herr Hans Ulrich Hannen ¹⁰.
11. die junii advenerunt ^{b)} et 13. julii Geneva iterum discesserunt.

Volget die namen der erwellten houptlütten, mittsampt irenn fürnembsten amptslütten.

[3] Houptmann vonn Zürich.

Herr Lienhart Holtzhalb, burger unnd des Rhadts der statt Zürich, ouch allter herr zu Kyburg ¹¹.

Fäldt prediger.

Herr Stephan Knupp ¹².

a) *Le ms. porte*: burgmeister. — b) *Le ms. porte*: advenenerunt.

⁵ Peter Sury, † 1620, fils d'Urs, *Jungrat* 1580, bourgmestre, bailli du Lebern 1583, de Kriegstetten 1593, trésorier 1597, envoyé en mission en Bourgogne, banneret 1602, avoyer 1604 (*ibid.*, t. VI, p. 434).

⁶ Hans Jacob vom Staal, 1539-1615, capitaine d'un régiment en France 1574, anobli 1577, secrétaire de ville 1578, conseiller de l'évêque de Bâle 1586, *Altrat* 1591, envoyé en mission à Strasbourg 1592, auprès du pape 1593, chevalier et capitaine à Lyon 1594, député auprès de l'évêque de Bâle 1598 et 1610, trésorier 1603, banneret et bailli de Buchegg 1604 ; auteur d'*Ephémérides* et d'ouvrages historiques (*ibid.*, p. 304).

⁷ Georg Maeder, 1538-1604, secrétaire du Conseil de Schaffhouse 1582, bailli de Merishausen et Bargen 1589, vice-bourgmestre 1591, bourgmestre 1599, député auprès du roi de France Henri IV. Chercheur et collectionneur d'antiquités (*ibid.*, t. IV, p. 628).

⁸ Heinrich Schwarz, 1562-1629, docteur en droit, secrétaire de la ville de Schaffhouse 1588, bailli de Löhningen 1599, de Buch 1603, bourgmestre 1604-1629 ; il apporta une notable amélioration dans l'administration de l'Etat et fut souvent, à partir de 1598, délégué pour des affaires de Schaffhouse et de la Confédération (*ibid.*, t. VI, p. 97).

3. Soleure.

5. Monsieur Hans Peter Surig ⁵.6. Monsieur Jacob de Stael ⁶.

4. Schaffhouse.

7. Monsieur Georg [Maeder], bourgmestre ⁷.8. Monsieur Heinrich Schwartz ⁸.

5. Appenzell.

9. Monsieur Ulrich Neff ⁹.10. Monsieur Hans Ulrich Hannen ¹⁰.

Ils arrivèrent le 11 juin et repartirent de Genève le 13 juillet.

Suivent les noms des commandants qui ont été choisis, avec ceux de leurs principaux officiers.

Capitaines de Zurich :

Monsieur Léonard Holzhalb, bourgeois et conseiller de la ville de Zurich, ancien bailli de Kybourg ¹¹.

Aumônier :

Monsieur Etienne Knupp ¹².

⁹ Ulrich Neff, † 1625, banneret du pays d'Appenzell 1597, vice-landammann 1598-1600, bailli du Rheintal 1600, landammann en fonctions 1603-1605, 1607-1609, 1612-1614, député à la Diète 1596-1613 (*ibid.*, t. V, p. 86).

¹⁰ Johannes Heim ou von Heimen, † 1620, d'Appenzell, landammann du pays à plusieurs reprises de 1585 à 1597 ; après la séparation du pays, landammann des Rhodes-Intérieures jusqu'en 1618. Il combattit avec opiniâtreté la Réforme et fut à la tête des Rhodes-Intérieures dans leurs luttes contre les Rhodes-Extérieures ; député aux Diètes, à de nombreuses conférences et négociations d'alliance (*ibid.*, t. IV, p. 11). Parmi les négociateurs confédérés qui signèrent le traité de Saint-Julien (dans les *Sources du Droit du Canton de Genève*, t. III, éd. Emile RIVOIRE, Arau, 1933, p. 483) figure encore Sébastien Thörig d'Urnäsch, 1557-1611, landammann d'Appenzell 1595-1597, landammann des Rhodes-Extérieures 1598-1601, promoteur de la séparation de 1597, député à la Diète 1595-1611 (*D.H.B.S.*, t. VI, p. 549).

¹¹ Cf. ci-dessus, p. 200, note 3.

¹² D'une famille bourgeoise de Zurich, pasteur à Hérisau 1592, doyen 1602, diacre d'Uster 1604, pasteur de Maur 1620 et à Speicher (Appenzell) 1622-1623. Auteur d'une histoire du canton d'Appenzell restée manuscrite (*D.H.B.S.*, t. IV, p. 376).

Lüttenampt.

Juncker Hanns Geörg Aescher ¹³.

Fännner.

Juncker Ludwyg Meyss ¹⁴.

Vorfännner.

Herr Melchior Schwartz ¹⁵.

Wachtmeister und obrister rychter.

Herr Jacob Wäber ¹⁶.

Fäldt schryber.

Juncker Hanns Hartmann Meys ¹⁷.

Voryer.

Herr Hanns Heinrich Thummyssenn ¹⁸.

Fäldt schärer.

Herr Hanns Bernhart Landeltt ¹⁹.

[4] Houptlütt vonn Bernn.

Herr Samuel Müller, burger der statt Bern, und der zytt landtvogt zu Mylden ²⁰.

Juncker Niclaus vonn Mülinen, edelknecht, burger, unnd domalen grossweybell der statt Bern ²¹.

¹³ Hans Georg Escher (vom Luchs), bapt. le 10 mars 1573, mort le 5 mars 1621, *Constaffelherr*; du Petit Conseil 1615-1621 (*Zürcher Ratslisten 1225 bis 1798*, bearb. v. Werner SCHNYDER, Zurich, 1962, p. 573).

¹⁴ Hans Ludwig Meyss, 1577-1616, fils de Hans Ludwig, épouse en 1605 Marguerite Rönst; soldat au service étranger, notamment membre de la garde du prince Maurice d'Orange jusqu'en 1610, mort à Brescia au service de Venise en 1615 (Walter von MEISS, « Aus der Geschichte der Familie Meiss von Zürich », extr. du *Zürcher Taschenbuch für das Jahr 1928/1929*, Zurich, 1927/1928, tabl. généal. n° 2, et p. 42-43).

¹⁵ Il ne nous a pas été possible d'identifier ce personnage.

¹⁶ Il ne nous a pas été possible d'identifier ce personnage.

¹⁷ Hans Hartmann Meyss, 1575-1612, fils de Hans Balthasar, épouse le 17 octobre 1603 Verena von Erlach. 1604 *amtmann* de l'évêque de

Lieutenant :

Hans Georg Aescher ¹³, gentilhomme.

Enseigne :

Ludwig Meiss ¹⁴, gentilhomme.

Enseigne en second :

Monsieur Melchior Schwartz ¹⁵.

Sergent et grand juge :

Monsieur Jacob Weber ¹⁶.

Secrétaire d'état-major :

Hans Hartmann Meyss ¹⁷, gentilhomme.

Fourrier :

Monsieur Hans Heinrich Thumysen ¹⁸.

Chirurgien :

Monsieur Hans Bernard Landolt ¹⁹.

Capitaines de Berne :

Monsieur Samuel Müller, bourgeois de la ville de Berne, alors bailli de Moudon ²⁰.

Noble Nicolas de Mülinen, écuyer, bourgeois, alors grossautier de la ville de Berne ²¹.

Constance (*ibid.*, p. 38-39 ; Zentralbibl. Zürich, ms. Z II 5, p. 329 [coll. généalogique Keller-Escher]).

¹⁸ Hans Heinrich Thumysen, baptisé le 9 septembre 1575, mort le 18 janvier 1639, conseiller de la corporation du Bélier 1602-1604 ; du Petit Conseil par libre élection 1611-1638, du Petit Conseil 1638-1639 (*Zürcher Ratslisten*, éd. cit., p. 373, 1611 Bapt. rat, note 4, et p. 609-610).

¹⁹ Hans Bernard ou Bernard Landolt, fils de Caspar, baptisé en avril 1576, mort en novembre 1613, chirurgien, maître de la corporation « zum schwarzen Garten », épouse en 1597 Catherine Heilmann (HOF-MEISTER, *Genealogische Tabellen*, ms. aux Archives de la ville de Zurich, fam. Landolt Tab. 1 ; Zentralbibl. Zürich, ms. Z II 4, p. 743, coll. Keller-Escher).

²⁰ Cf. ci-dessus, p. 201, note 4.

²¹ Cf. ci-dessus, p. 201, note 5.

Fäldt prediger.

Herr Hanns Jacob Salchli, *predicant* zu Boltzwyll ²².

Lüttenampt.

Herr Petter Burry, alt gewässenn schuldtheis zu Büren ²³.

Herr Wincentz Wagner ²⁴.

Fäldtschryber.

Herr Hans Jacob Grusser ²⁵.

Herr Samuel Vogt ²⁶.

Fännner.

Herr Simon vonn Römystall ²⁷.

Juncker Josue vonn Mülinenn ²⁸.

Vorfännner.

Herr Hans Müller ²⁹.

Herr Hanns Jacob Louber ³⁰.

Vorryer.

Herr Bortholomee Knecht ³¹.

²² Johann Jakob Salchli, pasteur de Goldswyl (et non Boltzwy), église paroissiale de Ringgenberg, en 1601, d'Aarberg 1608, de Rapperswyl en 1613, mort en 1658 (Carl Friedrich Ludwig LOHNER, *Die reformierten Kirchen und ihre Vorsteher im eidgenössischen Freistaate Bern*, Thoune, s.a., p. 272, 537, 590).

²³ Issu d'une famille « apte au gouvernement » (*regimentsfähig*) de la ville de Berne éteinte au XVIII^e siècle, du CC en 1583, avoyer de Büren en 1596, châtelain de Frutigen 1611-1615, mort en 1625 (Hans Jakob LEU, *Allgemeines Helvetisches, Eydgässisches oder Schweizerisches Lexicon* [cité : LEU], t. IV, Zurich, 1750, p. 438 et 549, et BBB, Mül. 236/6, p. 81).

²⁴ Vincentz Wagner, fils de Vincentz, du CC 1601 (LEU, t. XIX, 1764, p. 36).

²⁵ Jakob Gruser, fils de Jakob, d'une famille « apte au gouvernement » de la ville de Berne, aujourd'hui éteinte, du CC 1606, secrétaire du grand Hôpital 1607, bailli d'Aarberg 1614, de Fraubrunnen 1623, du Petit Conseil 1633 (LEU, t. IX, 1754, p. 285-286 ; BBB, Mül. 236/6, p. 252).

Aumônier :

Monsieur Hans Jacob Salchli, prédicant de Goldswyl ²².

Lieutenants :

Monsieur Peter Burri, ancien avoyer de Büren ²³.

Monsieur Vincent Wagner ²⁴.

Secrétaires :

Monsieur Hans Jacob Grusser ²⁵.

Monsieur Samuel Vogt ²⁶.

Enseignes :

Monsieur Simon de Römistall ²⁷.

Josué de Mülinen, gentilhomme ²⁸.

Enseignes en second :

Monsieur Hans Müller ²⁹.

Monsieur Hans Jacob Lauber ³⁰.

Fourrier :

Monsieur Barthélemy Knecht ³¹.

²⁶ Samuel Vogt, fils de Berchtold, « secrétaire du grenier à blé » (*Kornschreiber*) 1600, du CC 1606, bailli d'Avenches 1609, de Morges 1618, mort en 1619 (*D.H.B.S.*, t. VII, p. 164 ; BBB, Mül. 236/6, p. 720).

²⁷ Simon von Römerstal, du CC 1593, bailli d'Aarberg 1597-98, du Petit Conseil 1601-1602, 1607, banneret 1610, mort en 1612 (LEU, t. XV, 1759, p. 344 ; *D.H.B.S.*, t. V, p. 525 ; BBB, Mül. 236/6, p. 518, et ms. hist. helv. XVII/43, généalogie *v. Römerstal*, p. 9-10).

²⁸ Josué de Mülinen, 1571-1641, fils de Beat Ludwig, seigneur de Rauchenstein, Villnachern et Schinznach, bailli de Brandis 1609-1615 (*D.H.B.S.*, t. V, p. 33).

²⁹ Personnage non identifié.

³⁰ Issu peut-être d'une famille Lauwer, de la ville de Berne, « apte au gouvernement » ; mais le personnage nommé ici n'est pas mentionné dans la généalogie de cette famille par H.-Rud. Gruner (BBB, ms. hist. helv. VIII 17 et XVII 36, s.v. « Lauwer »).

³¹ Peut-être Barthélemy Knecht, 1576-1622, fils cadet de Barthélemy, chef de la branche cadette de cette famille patricienne de la ville de Berne. Du CC en 1612, bailli de Schwarzenbourg en 1615 (*D.H.B.S.*, t. IV, p. 374).

Wachtmeister.

Herr Heinrich Breytt ³².

Herr Wilhelm Pastor ³³.

Fäldt schärer.

Herr Hans Jacob Hüpschi ³⁴.

Herr Niclaus Küchli ³⁵.

[5] Anno temporis ultimi 1603. ist der houptmann vonn Zürich, Herr Lienhart Holtzhalb, uff den 25. tag januarii mitt 400. mann von Zürych mitt sinem offentlichen fäldtzeichenn erstlichen usszogen, unnd uff sambstag denn 30. januarii mit grossem usflugen gann Bernn glücklichen ankhommen, unnd von einem ersammen Rhat und g'meinen burgeren der statt Bern ehrlichen empfangen wordenn, da man dann den houpt- und amptslütten, ouch g'meinen soldaten, uff allen gsellschafftenn gebürende ehr und gsellschafft erzeigt, und inen den wyn verehret hatt.

^{c)} Als mann zallt vonn der heilsammen geburt und manswerdung unssers Herren unndt Erlössers Jesu Christi 1603. uff montag denn 31. januarii sind die dry fändlin Eydtgnossen, I von Zurych, als 400. mann, unnd II vonn Bernn, 600. mann, zu schütz und schirm dero von Genff wägenn des verrätherischen saphoyeschen infaals, so denn 12. decembris 1602. nechtlicher wyl beschächen, erstlichen vonn Bern uffbrochenn, unnd uff frytag denn 4. hornungs, umb 5. uhren nachmittag, zu Genff glücklichenn in zogenn ³⁶, und mitt grossen fröuden und frolockung uffgenommen unnd empfangenn wordenn. Gott gäbe inen glück und heyll zu allen syttenn.

c) *En marge:* Februarius.

³² D'une famille « apte au gouvernement » de la ville de Berne, du CC 1599-1602, 1604-1625, bailli de Laupen 1619-1625, démissionnaire 1625 (BBB, Mül. 236/6, p. 71).

³³ D'une famille « apte au gouvernement » de la ville de Berne, baptisé le 22 octobre 1559 ; ne semble pas avoir fait de carrière politique (BBB, ms. hist. helv. XVII 65, généalogie *Pastor*, p. 7 ; Mül. 236/6, p. 506).

Sergents :

Monsieur Heinrich Breytt ³².

Monsieur Wilhelm Pastor ³³.

Chirurgiens :

Monsieur Hans Jacob Hübschi ³⁴.

Monsieur Nicolas Küchli ³⁵.

L'an de la dernière ère 1603, le capitaine de Zurich M. Leonhard Holzhalb est parti d'abord le 25 janvier avec quatre cents hommes de Zurich et sa bannière officielle, et le samedi 30 janvier est heureusement arrivé à Berne devant un public nombreux ; il a été accueilli avec honneur par l'honorable Conseil et les bourgeois de la ville de Berne, puis, dans toutes les sociétés, on a fait convenablement honneur et compagnie au capitaine et aux officiers ainsi qu'aux simples soldats, et on leur a servi le vin d'honneur.

L'an 1603 de la naissance salvatrice et de l'incarnation de notre Seigneur et Rédempteur Jésus-Christ, le lundi 31 janvier, les trois bannières confédérées, une de Zurich, soit quatre cents hommes, et deux de Berne, soit six cents hommes, partirent d'abord de Berne pour la défense et la protection de ceux de Genève, à cause de la perfide attaque savoyarde qui s'était produite le 12 décembre 1602, de nuit ; elles sont heureusement entrées dans Genève le vendredi 4 février, à cinq heures de l'après-midi ³⁶, et elles ont été reçues et accueillies avec beaucoup de joie et de réjouissance. Dieu veuille leur donner le bonheur et le salut en tout point.

³⁴ Jakob Hübschi, s'établit à Berne comme chirurgien. Du CC 1617, mort en 1627 (*D.H.B.S.*, t. IV, p. 178).

³⁵ Inconnu de LEU et du *D.H.B.S.*, ainsi que de Hans SCHNEEBELI, *Handwerkliche Wundarzneikunst im alten Bern*, diss. med. Berne, 1949.

³⁶ Esaïe COLLADON (*Journal. Mémoires sur Genève, 1600-1605*, éd. Théophile DUFOUR, Genève, 1883, p. 63) dit : « sur les quatre heures après midy. »

[6] *Februarius, hornung, der erste monat des zusatzes, was sich in dem selbigen verlügen habe.*

Uff sonstag den 6. februarii ist das fändlin vonn Zürich, nachdem wir ein tag still gelegen, inn Gottes namen zum erstenn glücklichenn uff die wacht zogenn³⁷.

Uff sambstag denn 12. febr. habennd die Frantzosen gemussteren, unnd als sy uff dem platz by denn Dryen Mören, uff welchem herr hauptman Müller die wachten uffhürt, umgezogen, unnd ire mussgetten abgeschossenn, unnd mann inen allso zu lugt, da hatt under anderen ein Frantzoss einen soldaten under dem fändlin erschossen, der gheissen Klein Hans Koffel von Stadoll, hat aber nit vermeint, das er ein kugelen in der mussgetten habe, dann er sy von einem burger uss der statt entlendt hatt. Der stein gieng anfangs uff die erdenn, sprang uff, und traff dissenn soldatten hinden an rügkenn, da man ime den stein mussenn usshin schnidenn. Disser Hans Koffell ist glych dornach christenlichen verscheidenn, unnd ehrlichen begrabenn worden. Der Frantzosse aber, wyl er sölches unwüssendt gethan, ist ledig ussgangenn³⁸.

Denne uff sontag den 13. febr. morgens frü, als die unsseren den fyend gespürt, da ist der obrist fäldtherr, mittsampt sinem kriegsvolck usshin gritten, by welchem ouch sin sun was, der dan kurtz [7] darvon zu einem hauptman erweltt worden, unnd denn fyend wellen usspächenn, da hat sich der sun fürhin glassen, als der gantzenn fräffenn und muttig gewäsen, unnd ist von den fyend gefangen wordenn. Wyl aber die reysig so ehrlich an im gsin, sind sy inen ylends nachgritten, unnd inne begärtt zeerretten^{d)}. Als nun der fynd sach, das sy inn nitt möchten behaltten, hand sy inn umbracht, was inen aber so nott, das sy nitt zitt und wyl ghept, inne usszezüchen. Dissen hauptman hand sy in die statt gfürt, unnd uff den abend und zur erdenn bestattet mitt harnisch unnd gweer, warend uff die 1000. personen. Disser hat dry schültz ghan by dem hertzen, und ein streich über syn angsicht³⁹.

d) *Le ms. porte: zeeirritten.*

³⁷ Ce récit concorde avec celui d'E. COLLADON (*Journal*, p. 65).

³⁸ Ce fait doit dater de la fin de février 1603. Le coupable était un certain Antoine Janeiria, qui était par ailleurs prévenu d'adultère et de

*Récit de ce qui s'est passé en février,
premier mois du secours*

Le dimanche 6 février, la bannière de Zurich, après une pause d'un jour, prit heureusement la garde, au nom de Dieu ³⁷.

Le samedi 12 février, les Français firent une revue, et comme ils avaient rompu les rangs sur la place près de l'enseigne des Trois Mores, sur laquelle Monsieur le commandant Müller disposait la garde, qu'ils tiraient de leurs mousquets (pour les décharger), et qu'on les regardait, l'un des Français tua d'une balle un soldat de la bannière, du nom de Petit-Jean Koffel, de Stadoll ; il ne pensait pas qu'il y avait une balle dans son mousquet, qu'il avait emprunté à un bourgeois de la ville ; la balle alla d'abord à terre, rebondit, et toucha ce soldat dans le dos, et on dut l'ouvrir pour l'extraire. Ce Jean Koffel mourut chrétiennement aussitôt après et fut enterré avec honneur. Quant au Français, comme il l'avait fait sans le savoir, on lui rendit sa liberté ³⁸.

Ensuite, le dimanche 13 février, tôt le matin, comme les nôtres avaient repéré l'ennemi, le commandant en chef fit une sortie avec ses troupes, dans lesquelles se trouvait aussi son fils, qui venait d'être nommé capitaine, pour espionner l'ennemi. Mais ce fils, dans son audace et son courage, s'avança trop et fut pris par l'ennemi. Mais les cavaliers, pour lui faire honneur, le suivirent en hâte, cherchant à le sauver. Lorsque les ennemis virent qu'ils ne pouvaient le garder, ils le tuèrent ; mais ils étaient si pressés, qu'ils n'eurent pas le temps ni le loisir de le dépouiller. Ce capitaine fut conduit dans la ville et enterré le soir même, avec son harnoi et son mousquet, en présence de quelque mille personnes. Il avait reçu trois balles dans la région du cœur et un coup sur le visage ³⁹.

rupture de ban. Libéré sous condition pour l'adultère, il fut en revanche, pour sa maladresse, condamné par le Conseil à recevoir l'estrapade au Molard, au bannissement à peine du fouet, et aux dépens, dommages et intérêts des enfants du Suisse qu'il avait tué (R.C. 98, f. 97 v. et 102, 2 et 8 mars 1603). E. COLLADON (*Journal*, p. 68) date l'ensevelissement de la victime du 27 février 1603.

³⁹ E. COLLADON (*Journal*, p. 68) situe ces événements dans la nuit du 26 février 1603, et l'enterrement du « jeune seigneur » au soir du 27 février. Il s'agit du fils du capitaine Duvillars.

^{e)} Haruff sind glich die Genffer widerum ussgefallen wider denn fyend, der sich starck mitt etlichenn rütter für die statt liess, habend mitteinanderen ein wenig gescharmützet. Die Genffer habend inn mit Gottes hilff glich zrugktriben unnd gesignet, unnd habend einen mitt inen g'fangen bracht, der ein schöne vernampt person gewässen ; mitt einem disser bott glich 2000 kronen zu rantzion, das man ime das leben friste ⁴⁰.

Uff wenig tagen daruf liess sich der fynd mit syner macht uf den see gegen der statt, machet lärm'en in der statt, unnd fielend die reissing und das fussvolck glich usshin dem fynd entgegen, das sy mit einanderen gescharmützet und den sig wider sy behalltten, und inen II schiff abgejagt mit ettlichen gefangnen, och vil gutt unnd gält überkommen, das man fro gewässen ⁴¹.

[8] Witter hand sy ein anderen ussfall than für ein festen, unnd hand alda einen pfaffenn sampt 6 buren g'fangen bracht, und sy in gfecknuss geleitt ⁴².

Abermalens wenig tagen darnach, hand sy einen ussfhall gethan, und sind 4 tag hinweg gewässen, das man vermeint, sy sigind all zgrund gangen. † Sy welchenn † ettliche von S. Gallen gewässenn ; als die widerkamen, und die Genffer sölches ver- namen, ist ein grosses g'schrey ergangenn und zulouff vom volck worden, zu hören, wie es inen ergangen wäre. Da sy dann gutt bottschafft bracht, unnd habend dissere mitt inen bracht, II nüwe schiff sampt ettliche weidling geladenn mitt gutt und gält, das sy alles dem fynd abgejagt. Man hat vermeint, es werde vonn disser bütt einem jedenn soldatenn 40 gulden mögen ⁴³.

e) *En marge*: februar.

⁴⁰ E. COLLADON (*Journal*, p. 68) situe à la nuit du 2 au 3 mars une sortie contre le château de la Perrière, et la prise d'un « cavalier bien équippé et cuirassé ».

⁴¹ Ni le *Journal* d'E. COLLADON, ni le registre du Conseil ne permettent de situer cette sortie et cette prise de butin, qui durent avoir lieu au cours de la première moitié de mars. Ce récit résulte peut-être d'une confusion avec les faits racontés deux alinéas plus loin (ci-dessous, note 43).

⁴² E. COLLADON (*Journal*, p. 69) note que le 6 mars, sept ou huit soldats du parti genevois, sortis du côté de la porte Neuve, ramenèrent

Là-dessus, les Genevois firent une nouvelle sortie contre l'ennemi qui s'avancait en force avec quelques cavaliers contre la ville. Il y eut quelques escarmouches. Les Genevois le repoussèrent aussitôt et le vainquirent avec l'aide de Dieu, et ramenèrent un prisonnier avec eux, personnage d'une belle renommée. Aussitôt, celui-ci offrit d'un coup une rançon de deux mille couronnes, pour qu'on lui laissât la vie sauve⁴⁰.

Peu de jours après, l'ennemi s'avança sur le lac avec ses forces contre la ville, et provoqua l'alarme dans la ville. Les cavaliers et les fantassins firent une sortie contre l'ennemi, eurent quelques escarmouches avec lui et eurent le dessus ; ils prirent deux bateaux avec quelques prisonniers ainsi que beaucoup de butin et d'argent, de quoi l'on se réjouit⁴¹.

Après cela, ils firent une nouvelle sortie contre un bourg fortifié, ramenèrent prisonniers un prêtre et six paysans, et les conduisirent en prison⁴².

Peu de jours après, ils firent une nouvelle sortie et furent absents quatre jours, si bien qu'on les crut tous perdus. Parmi eux se trouvaient plusieurs hommes de Saint-Gall. Lorsqu'ils rentrèrent et que les Genevois l'apprirent, il y eut de grandes clamours et le peuple accourut pour savoir ce qui leur était arrivé. Ils apportaient de bonnes nouvelles, et ramenaient avec eux deux nouveaux bateaux, avec quelques canots chargés de biens et d'argent, qu'ils avaient pris à l'ennemi ; de ce butin, on a pensé que chaque soldat aurait quarante florins⁴³.

trois ou quatre prisonniers dont un prêtre. Ce dernier était le curé de Beaumont dans le baillage de Ternier, François du Borgey ou Dubourjal, né à Thônes, ordonné prêtre le 25 décembre 1584, curé de Beaumont dès le 24 août 1591, mort en mai 1635 (Cf. Charles-Marie REBORD/Adrien GAVARD, *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy dès 1535 à nos jours*, vol. I, Bourg, 1920, p. 274, et les références données *ibid.*). Sa rançon, fixée à vingt ducatons par la chambre des contributions, fut versée à la fin de mars 1603 (AEG, Militaire F 15, f. 18, 31 mars 1603).

⁴³ Le *Journal* d'E. COLLADON ne mentionne pas cette expédition. Mais le 3, le 11 et le 14 mars, le Conseil eut à s'occuper de plaintes et de contestations relatives au butin fait en Chablais et surtout à Saint-Gingolph (R.C. 98, f. 98 v., 105 v., 107 v.).

Martius. Mertz. Der ander monat des zu satzes

Uff den 14. martii am morgen umb 2. uhren nach mitternacht hand die Genffer mitsampt den III fändlichen Eidgnossen einen ussfall gethan in einen dorff ohnngfard II stund vonn der statt gegen Bonnen zu, hand khein fyend gespürt, unnd die will er im selbigen dorff willens gsin ein schantz zebuwen, hat man ettliche die fürnemsten hüsser angsteckt und verbrant, darunder ouch ein bur verbrunnen, und ist also grossen schaden und verlurst denjänigen an gemältter brunst geschächen. Und sind also uf den hirssmontag uf mitten tag widerum gann Genff khommen ⁴⁴.

[9] Denne den 16. tag mertzens hat sich der fynd am morgen frü by der Bundarwen lassenn sächenn. Daruff die Genffer lärmē gemacht, und zu im ussg'fharen, inne aber glich zrugk getribenn, und ime II ross erschossen, die Genffer aber ungschädiget darvonn kommen.

Eodem die uf den abend zwüschen 3. und 4. uhren, hat sich der fynd starck für die Bundarwen biss an die brugg gelassenn, daruff die Genffer mitt den rütteren und fussvolck usshingfallen, inne zrugk getribenn und witt nachgejagt, dermassenn das man vermeint, sy wurdend allsamen druffgann, welches sunst beschächen wäre, wo Gott nitt ^{f)} sunderbar über sy gwachett hette, dann sy ein wenig zugschwind gsin und iren vorthell ettlicher g'stallt übergäben. Doch sich entlichen also geschwungen, das sy der fynd nitt mögen umbkommen, unnd was der lärmē also gross und g'farlich, das ouch die 3. fändlin Eydtgnossenn mitt irem volck usshin müssen und die Genffer entschütten, sind biss über die Bundarwen brugg zogen, in die schlacht ordnung gestanndenn, und uff den fyend mit grossem verlangen und begird gewartten. Da er aber, so bald er inen ansichtig wordenn, sich in die flucht begäbenn hatt, unnd ist man also uff der nacht widerum in die statt, doch, Gott hab lob, unverletzt zogen ⁴⁵.

f) *Le ms. porte*: mitt.

⁴⁴ Le récit de cette expédition à Gaillard concorde avec le R.C. 98, f. 107 v. (14 mars 1603) et avec celui d'E. COLLADON (*Journal*, p. 70), qui est cependant plus précis. Le « *Hirssmontag* » ou « *lundi du bouc* » est le premier lundi après le mercredi des Cendres, cette année précé-

Martius, mars, second mois du secours

Le 14 mars au matin, vers deux heures après minuit, les Genevois, avec les trois bannières confédérées, firent une sortie vers un village situé à environ deux heures de la ville, dans la direction de Bonne ; ils ne trouvèrent pas d'ennemi, et comme ce dernier avait eu l'intention de construire une redoute dans ce même village, on mit le feu à quelques-unes des principales maisons et on les incendia, et on brûla aussi un paysan qui s'y trouvait, et de cet incendie résultèrent grand dommage et perte pour eux. Et le lundi du bouc à midi, ils rentrèrent à Genève ⁴⁴.

Puis, le 16 mars, tôt le matin, l'ennemi se montra près du pont d'Arve. Là-dessus, les Genevois donnèrent l'alarme et firent une sortie contre lui ; derechef, ils le repoussèrent aussitôt, et lui tuèrent deux chevaux ; quant aux Genevois, ils s'en tirèrent sans dommage.

Le même jour, l'après-midi entre trois et quatre heures, l'ennemi s'avança en force vers le pont d'Arve, jusqu'au pont lui-même. Là-dessus, les Genevois sortirent avec la cavalerie et l'infanterie, le repoussèrent et le poursuivirent au loin, de telle sorte qu'on pensa qu'ils allaient tous y passer, ce qui se serait produit si Dieu n'avait pas veillé particulièrement sur eux, parce qu'ils étaient allés un peu trop vite et avaient quelque peu surestimé leur avantage. Mais finalement, ils se dispersèrent de telle façon que l'ennemi ne put les cerner ; et l'alarme fut si grande et si dangereuse que même les trois bannières confédérées durent sortir avec leur monde et secourir les Genevois. Elles passèrent le pont d'Arve, se mirent en ordre de bataille et attendirent l'ennemi avec beaucoup d'ardeur et de désir. Mais comme ce dernier avait pris la fuite aussitôt qu'il les eut vues, on rentra en ville à la nuit, mais, Dieu soit loué, sans dommage ⁴⁵.

sément le 14 mars (cf. *Schweizerisches Idiotikon...*, t. XII, Frauenfeld, 1961, col. 927). Sur la répartition du mot (employé notamment à Zurich, dans le canton de Berne et en Argovie), et son origine douteuse, voir encore Paul GEIGER/Richard WEISS, *Atlas der schweizerischen Volkskunde*, Bâle, t. II, 2^e livraison (1952), carte 169, et commentaire, p. 101, note 1, p. 103, notes 18, 19 et 20).

⁴⁵ Récit concordant, mais plus complet, chez E. COLLADON, *Journal*, p. 71-72. Le 16 mars dans l'après-midi, en effet, le conseil des CC fut interrompu par l'alarme et remis au lendemain (R.C. 98, f. 110 v.).

Uf den 15. tag mertzens hat sich der fynd abermalens erzeigt, daruff die Genffer usshingfallenn, sy zerugktriben, und 8 man inen erschlagen, und ettliche verletzt, auch ein gute bütt darvonn bracht, und alswiderum heimkeert.

[10] Uff denn 16. tag mertzens ist ein herr uss der statt Genff hinweg khommen, unnd do man die sach recht erkündiget, hat man befunden, das er das Genffer sigel ghept, unnd 400 rütter, die innen sollen zu kommen, widerum zurugk g'manet. Disser was ein verräther an den Genfferen gsinn ⁴⁶.

Uf den 17. martii ist des hertzogen trummeter sampt syn bottschafft gann Genff kommen. Da ist man inen entgegen hinuss gritten, umb 3. und 4. uhren, und was das g'schrey g'meinlich, der hertzog begärt einen friden.

Uf den 20. martii sind die Genffer dem hertzogen inn sin land zogenn, unnd haben ime ein stettlin, so geheissenn Sinsegun, ingenommen und eroberett, welches sy mitt listenn unnd auch mit grosser g'far überkommnen müssenn, dann sy allein z'nacht greisset, den tag haben sy sich in holtzer und klüfftenn verschlagenn, und hand also nachts die statt bestigenn und gschriven, als wärind die Schwitzer mitt aller macht vorhandenn, darmitt sy also die inwonner desselbigen stettlin erschreckt, das sy sich angendts uffgeben hand, daruf sy die bottschafft gann Genff bracht, und inen die sach verhündet, und da habend die Genffer glich angendts einen starcken zu satz dahin gleit, als namlichen 500. man, damitt sy das stettelin mögind behaltenn, hand inen auch einen predicanen gäben, der inen das Evangelium verkünde. Dissers stettlin ligt ohnngfarlich by 15. wält-scher mill von der statt Genff ⁴⁷.

[11] Uf denn 21. martii in der nacht ist by dem thor, porta de la Rive genampt, der gatter oder die barrieren, sampt dem wächter hüssl von dem fyendt anzündt worden, hat sich aber nitt lang gsumpt, sunder sich bald in die flucht begäben.

Uff denn 22. martii hat der hauptman vonn Zürich by der porta Nova uf dem selbigen blatz ein musterung mitt sinen knechten gehalten, ist glücklich abgangen.

⁴⁶ On ne trouve aucune trace d'un fait semblable dans le registre du Conseil de l'année, ni dans le *Journal d'E. COLLADON*.

Le 15 mars, l'ennemi se montra de nouveau, sur quoi les Genevois firent une sortie pour les repousser et leur tuèrent huit hommes, en blessèrent quelques-uns, ramenèrent un bon butin et rentrèrent de nouveau chez eux.

Le 16 mars, un seigneur de la ville de Genève partit, et après enquête, on découvrit qu'il détenait le sceau de Genève, et qu'il avait rappelé quatre cents cavaliers qui devaient venir en aide aux Genevois. C'était un traître aux Genevois ⁴⁶.

Le 17 mars, le trompette du duc et ses émissaires vinrent à Genève. On vint à leur rencontre à cheval, vers trois ou quatre heures, et la rumeur publique disait que le duc demandait la paix.

Le 20 mars, les Genevois entrèrent dans le territoire du duc, et lui prirent et conquirent une ville appelée Saint-Genis. Ils durent en venir à bout par la ruse, et en courant de grands dangers, puisqu'ils avaient chevauché seulement de nuit, se cachant de jour dans des bois et des défilés, et de nuit, ils escaladèrent la ville en poussant de grands cris, comme si c'étaient les Suisses qui étaient là avec toutes leurs forces, pour effrayer les habitants de cette petite ville, qui se rendirent aussitôt. Là-dessus, ils envoyèrent un message à Genève, et annoncèrent l'événement, et alors les Genevois y envoyèrent aussitôt une forte garnison, soit cinq cents hommes, pour qu'ils pussent tenir la ville, et leur donnèrent aussi un prédicant pour leur annoncer l'Evangile. Cette petite ville se trouve à environ quinze milles welsches de la ville de Genève ⁴⁷.

Le 21 mars dans la nuit, l'ennemi mit le feu à la herse ou aux barrières, ainsi qu'à la guérite du gardien près de la porte appelée la porte de Rive. Toutefois, il ne s'attarda pas longtemps, mais prit bientôt la fuite.

Le 22 mars, le commandant de Zurich fit une revue avec ses hommes près de la porte Neuve, sur la place elle-même. Tout s'est heureusement passé.

⁴⁷ Sur la prise de Saint-Genis d'Aoste, sur laquelle H. U. Kündig donne des détails inconnus jusqu'ici, voir informations concordantes dans le R.C., t. 98, f. 115 (22 mars), 117 (23 mars), 118 (25 mars), 122 v. (28 mars); E. COLLADON, *Journal*, p. 74; et surtout l'article de M. Gustave VAUCHER, « La prise de Saint-Genis d'Aoste », dans *L'Escalade*, (1^{re} sér.), 6, (1932), p. 90-94.

g) Witter denn 28. martii hand die Frantzossen einen ussfall thann, in der nacht umb 2. uhren, unnd habend ein scharmutz mit dem fynd ghalten, imme ettliche umbracht und zrugktriben, auch acht personen gefangen mit sampt ettlichenn vich gan Genff bracht. Der Frantzossen einer ist in ein fuss geschossen worden, die ander aber sind all unverletzt darvon kommen.

Uf denn 29. martii am morgenn zwüschen 7. und 8. uhren sind die rütter mit sampt dem fussvolck usshin g'fallen, der meynung, den fynd uss einem fläcken, dahin er sich gelägeret, zu vertriben. Zu welchem irem fürnämmen auch Gott glück und gnad gab, das es beschächen ist ⁴⁸.

Uf den letsten tag mertzens sind die reissung mit sampt dem fussvolck abermalens usszogen, unnd habend den fynd, der sich erzeigt, zrugktribenn, und ime uf die 150 houpt vichs, vonn ross, rinder, schaff, und geissenn, sampt ettlichem hussraht, abgeiagt, und gann Genff gefürt.

[12] Uf gemä[l]tten tag, nachdem der hertzog vernommen, wie das die Genffer ime das obgemäßt stettlin Sinsenedat bestigen unnd ingnommen, ist er uf den abend mit ettlichen reisig und fussknecht darfür zügenn, und ein anlouff than, der meynung, es widerum zeeroberenn, und diewill aber die Genffer, so darinnen gsin, mangel an rütter gehept, ist inen der oberist houptman, Müssier de Nedes genampt, der ein gwaltiger vernampter kriegsregent gewässenn, welchen der künig uss Franckrych den Genfferen uff [irem] ^{h)} begären hinzugschickt hat, sampt 3. anderen houptlütten, auch uff die 35 g'meine knecht vom fynd umbracht und erschlagen worden, die übrigen aber habend nüt desterminder den sig behaltten, unnd das stettlin gesiget, das der find widerum mitt schaden müssenn abzüchen ⁴⁹.

Aprilis, Aprell, der dritt monat dis zusatzes.

Uff den 3. aprilis sind ohnngfarlich uf die 10 rütter hinuss in ein fläcklin, mit namen Schindanin gezogen, unnd als sy da

g) *En marge:* Martius. — h) *Espace blanc dans le ms.*

⁴⁸ E. COLLADON (*Journal*, p. 75) relate au 29 mars 1603 une expédition d'envergure dans la direction de Bonne, mais sans mentionner les succès des Genevois.

Ensuite, le 28 mars, les Français firent une sortie dans la nuit, vers deux heures, et eurent une escarmouche avec l'ennemi, lui tuèrent quelques hommes et le repoussèrent. Ils ramenèrent aussi à Genève huit prisonniers et quelque bétail. L'un des Français avait reçu une balle dans le pied, mais tous les autres s'en tirèrent sans blessure.

Le 29 mars, entre sept et huit heures du matin, les cavaliers et l'infanterie firent une sortie pour déloger l'ennemi d'un village où il s'était cantonné. A laquelle entreprise Dieu donna aussi sa bénédiction et sa grâce, en sorte qu'elle réussit ⁴⁸.

Le dernier jour de mars, les cavaliers et l'infanterie firent une nouvelle sortie, repoussèrent l'ennemi qui s'était montré, et lui prirent environ cent cinquante têtes de bétail, chevaux, bœufs, moutons et chèvres, et quelques meubles, et les ramenèrent à Genève.

Le dit jour, après que le duc eut appris que les Genevois lui avaient escaladé et pris la susdite ville de Saint-Genis d'Aoste, il s'y rendit sur le soir avec quelques cavaliers et piétons, et donna l'assaut dans l'intention de la reconquérir. Mais, comme les Genevois qui s'y trouvaient manquaient de cavalerie, leur chef suprême, appelé Monsieur de Nesde, qui avait la réputation d'un puissant chef de guerre, que le roi de France avait envoyé aux Genevois à leur demande, fut tué et abattu par l'ennemi en compagnie de trois autres capitaines et de quelque trente-cinq simples soldats. Mais les autres n'en gardèrent pas moins l'avantage et la domination de la ville, en sorte que l'ennemi dut de nouveau se retirer avec pertes ⁴⁹.

Aprilis, avril, troisième mois de la garnison

Le 3 avril, dix cavaliers environ firent une sortie vers une petite localité appelée « Schindanin », et lorsqu'ils y arrivèrent, le

⁴⁹ C'est le 30 mars que les commandants de Nesde et Bouchevillier, ainsi que quelque vingt-cinq à trente soldats furent tués dans une embuscade aux environs de Saint-Genis d'Aoste (R.C. 98, f. 127 v., 31 mars 1603, et E. COLLADON, *Journal*, p. 76). Contrairement à ce que dit notre texte, le duc n'était pas sur les lieux.

hin kommen, hat der pfaff wellenn mäss haltten, die burenn, do sy die rütter sachenn, sind sy geflochenn, der pfaff ist gefangen worden, der ein fästling by im ghann an dem sack, und hat einen uss den fütteren durch einen arm geschossen, sy habend auch den sigerist und ein buren g'fangen, und das mässglickli, den kelch, und mässgwand, auch das mässbuch genommen und umb 2. uhren gan Genff bracht ⁵⁰.

[13] Uf sontag denn 3. april. zwüschen 7. und 8. uhren ist der hauptman von Zürich mitt den rütteren uff Bonen zu gressett, hat aber niemands mit ime lassen wellen, allein hand die Frantzosen uf die 200 musgetierer ghan, die sind uf den abend wider kommen, und von vich und anderen ein gutt bütt darvon bracht.

Denne denn 6. aprilis hatt der hauptman von Zürich abermalens ein musterung mitt sinenn knechten ghalten.

Uf den 8. aprellen, sind die reysig abermalens ussg'farenn unnd habennd einen pfaffen, sampt ettlichs vich gebracht.

Uff denn 9. tag aprellens sind die reysig mit sampt dem fussvolck in der nacht ussg'fallen. Die sind den 10. tag widerkhommen zwüschen 9. und 10. uhrenn, unnd habend ein gwtige bütt vom ross, rinder, schaffen und hüner mitt inen gebracht. Item auch II buren gfangen gefürt. Der ein trug ein haffen, denn anderen zwüngen sy, das er inen ein kalb müssen tragen, welche sy demnach in die g'fangenschafft gelegt hand.

Uf den 11. aprilis, zwüschen 6. und 7. ist ein nüwer fäld herr angstanden, der die rütter mitt sampt dem fussvolck wider Bonen uff entlich hundert starck knecht gefürt hatt, aber nütt mögenn ussrichtenn, unnd sind zwüschen 3. und 4. widerum anheimschwarten.

Item uff den 12. apr. zwüschen 11. und 12. uhren ist des hertzogen bruder, mit samp[t] etlichen vom adel gann Genff kommenn, unnd bym Genffer schilt inkeret, daruff die [14]

⁵⁰ Ni le registre du Conseil de l'année, ni le *Journal* d'E. COLLADON ne permettent d'identifier le village où eut lieu cette scène. Les mises à rançon de prisonniers et les ventes de butin du mois d'avril 1603 indiquées dans Militaire F 15, f. 20 v. et 33 r., ne sont pas plus précises. Notons que le 4 avril, on fixa la rançon de quatre personnages pris à

curé s'apprêtait à dire la messe ; les paysans, ayant vu les cavaliers, s'enfuirent. Le curé fut fait prisonnier ; il avait un petit pistolet sur lui, dans sa poche, et blessa l'un des pillards au bras d'un coup de feu. Ils prirent aussi le sacristain et un paysan, ainsi que la clochette de la messe, le calice, les surplis et aussi le missel, et ramenèrent le tout à Genève vers deux heures⁵⁰.

Le dimanche 3 avril, entre sept et huit heures, le capitaine de Zurich et les cavaliers partirent dans la direction de Bonne, mais il n'autorisa personne à l'accompagner. Seuls les Français y allèrent, au nombre d'environ deux cents mousquetaires ; ils rentrèrent vers le soir, ramenant un bon butin en bétail et autres choses.

Ensuite, le 6 avril, le capitaine de Zurich passa de nouveau ses hommes en revue.

Le 8 avril, les cavaliers refirent une sortie et ramenèrent un prêtre prisonnier, avec quelque bétail.

Le 9 avril, les cavaliers et l'infanterie firent une sortie durant la nuit. Ils rentrèrent le 10, entre neuf et dix heures, ramenant avec eux un fort butin en chevaux, bœufs, moutons et poules. De même, ils conduisaient deux paysans prisonniers. L'un portait une marmite, et ils forcèrent l'autre à porter pour eux un veau. Puis ils les mirent en prison.

Le 11 avril, entre six et sept, un nouveau commandant entra en fonctions, qui conduisit vers Bonne les cavaliers et l'infanterie au nombre de quelque cent forts soldats. Mais il ne put rien exécuter, et ils rentrèrent à la maison entre trois et quatre heures.

Item le 12 avril, entre onze et douze heures, le frère du duc, accompagné de quelques nobles, vint à Genève, et entra à l'enseigne de l'Ecu de Genève. Là-dessus, les Genevois sortirent

Cruseilles, à Viuz, au Mont-Saxonnex, à Loex près de Bonne, mais on n'y relève aucun ecclésiastique ; et le 4 avril on vendit du butin pris par le capitaine Beau (qui commandait une unité de mercenaires français) à Saconnex-d'Arve, mais ce dernier lieu n'est pas le siège d'une paroisse.

Genffer mit inen hinuss in des hertzogen land geritten, da die g'meine sag sin, der hertzog begäre im fryden zehandlen ⁵¹.

Uf denn 13. tag ist der fynd zu der Bundarwen kommen, und hat die schilltwächter, die domalen die wacht uf der bruggenn ghaltten, über die brugg getriben, das dan beschächen, als die Genffer mitt des hertzogen bottschafft ein parlament g'halltten, unnd wie domalen des hertzogenn trummetter wellen absitzen, da fallt im sin ross nider und zerschlacht im sin trummetten ⁵².

Uff den 13. tag am abend hat sich der fynd zwüschen 9. und 10. für die statt mitt ettlichen reisig und fussvolck gelassen, daruff die Genffer mitt iren reisigen sampt ettlichem fussvolck Frantzossenn ussg'fallen und sy zrugktriben hand aber so bald nitt mögenn verhandlen sin, denn das der fynd einem buren 4. ochsen abgejagt hat. Daruff die Genffer inen nachgeilltt, die buren uss dem dorff getriben, unnd inen alles genommen, was sy ghan, daruff der fynd die sinen begärt zu erretten, und ist den Genfferen nachgeylltt. Die Genffer aber, als so vil listig, habend einen bass gewüst zwüschen Jamp und Ifian, inn der Konigs land, und sind also mitt dem roub dem fynd entrunnen, unnd sind den nachgeenden tag zewüschen 1. und 2. uhrenn mitt 157. houpt vichs gan Genff khommen ⁵³.

[15] Uf sambstag den 16. apr. hat sich der fynd zimlich starck zu der statt gelassenn, daruff ein ussfall von den rütteren und fussvolck ervolgett, die mit einanderen ein wenig gescharmützet, aber der fynd glich die flucht genommen. Sy haben einen buren schier ein hand abgehouwen, und ime II stich gegäben und sind also zwüschen 8. und 9 widerum in die statt kommen ⁵⁴.

⁵¹ Il s'agit de la reprise des conférences de Saint-Julien, décidée par le Conseil le 9 avril 1603 (R.C. 98, f. 136 v. ; rapport des députés, présenté le 13 avril, *ibid.*, f. 138 v.-143 r., et au CC le même jour, *ibid.*, f. 144 v.). Les nobles Savoyards qui entrèrent à l'Ecu de Genève ne venaient pas chercher les députés genevois. C'étaient les otages fournis par le duc pour garantir la sécurité des députés genevois ; ils sont nommés dans une lettre du président Rochette lue au Conseil le 21 mars 1603 : « Le baron de la Perriere, du Chastelard, du Chesney, les frère et cousin du capitaine Rochete » (R.C. 98, f. 113 v.). Le frère du duc n'en faisait pas partie.

⁵² Le registre du Conseil et le *Journal d'E. COLLADON* ne font aucune mention de cet incident.

avec eux dans le territoire du duc, tandis que la rumeur publique disait que le duc souhaitait négocier la paix ⁵¹.

Le 13^e jour, l'ennemi vint au pont d'Arve et refoula en arrière du pont les sentinelles qui y montaient alors la garde. Cela arriva alors que les Genevois parlementaient avec les envoyés du duc, et comme à ce moment le trompette du duc voulait descendre de cheval, son cheval le jeta à terre et piétina sa trompette ⁵².

Le 13^e jour au soir, l'ennemi s'avança vers la ville entre neuf et dix heures avec quelques cavaliers et fantassins, sur quoi les Genevois, avec leurs cavaliers et quelque peu d'infanterie française, firent une sortie et les repoussèrent, mais ne purent en finir assez tôt pour empêcher l'ennemi de prendre quatre bœufs à un paysan. Là-dessus les Genevois les poursuivirent, chassèrent les paysans du village et leur prirent tout ce qu'ils avaient ; sur quoi, l'ennemi voulut sauver les siens et se mit à la poursuite des Genevois. Mais les Genevois, plus rusés, trouvèrent un passage entre « *Jamp* » et « *Ifian* », sur le territoire du Roi, échappèrent à l'ennemi avec le butin, et rentrèrent à Genève le jour suivant entre une et deux heures, avec cent cinquante-sept têtes de bétail ⁵³.

Le samedi 16 avril, l'ennemi s'avança vers la ville en assez grande force, ce qui provoqua une sortie des cavaliers et de l'infanterie, et quelques escarmouches, mais l'ennemi prit aussitôt la fuite. Ils (le parti genevois) avaient presque coupé la main à un paysan et lui avaient donné deux coups, et rentrèrent dans la ville entre huit et neuf heures ⁵⁴.

⁵³ Bien que la forme « *in der Konigsland* » paraisse curieuse sous la plume d'un scribe qui écrit normalement « *Künig* », et que l'identification de « *Iamp* » (Chancy ou la Champagne?) et d'*« Ifian* » (Avully?) soit douteuse, il faut admettre que les soldats sont rentrés par le territoire français et le fort de l'Ecluse, en remontant le long du Rhône ; cf. en effet E. COLLADON, *Journal*, p. 78 : « Ce jour-là [14 avril 1603], les soldats amenèrent de delà la Cluse environ deux cents bêtes à cornes ou autres » ; et une allusion faite deux jours plus tard à du bétail pris « en terre du roy » (R.C. 98, f. 146 v., 15 avril 1603).

⁵⁴ Le 15 avril, le Conseil avait été informé en détail d'une forte concentration de troupes savoyardes et d'un projet formé par d'Albigny « d'aller couper le pont d'Arve et la gorge à ceux qui sont au corps de garde », et avait pris les dispositions nécessaires (R.C. 98, f. 146 v., 15 avril 1603).

Uf den 16. tag apr. kam der herr von Bullion zwüschen 3. und 4. uhren gan Genff ingerittenn, welchem die Genffer entgegen geritten, und inne gantz erlichen empfangen, und ward [zu]ⁱ⁾ einem fäldobristen über die gantze Armada der kriegsvolck gesetzt, dann er ein will erfarner^{j)} und g'waltiger kriegs regent sin soll⁵⁵.

Uf denn 18. april. habend die Genffer vor dem rhathuss einen landtag zwüschen 10. und 11. uhren über ein jängen burger uss der statt verfürt, der hat einen erstochen, unnd etwas gestollen, aber das besser ward das mehren, das erkantt worden, er sölle mitt ruten ussgeswungen werden. Inn dem selben gab es lärmen, das es also kein hindersich sächen was, und lüff ein jettlicher zu sinen wehren, vermeinende, der fyend starck vorhanden sin. Als man aber zum thor kam, was es nütt dan ein blinder lärmen, welches daruff abgesächen und g'machett wurdenn, [16] damit die herren desterbass ire sachen könntind verrichten, dan es was die g'meine sag, man wurde dissen g'sellen an ein pfal binden, und inn daran erschiessen, unnd gab derhalben ein mercklichen grossenn zulauff vonn allem volck. Es ward aber das besser das mehren, das er bim läben ist erhalltten und mitt rutten ussgeschwungen worden⁵⁶.

Ein uffrur, so sich zwüschen den Schwytzeren unnd den Frantzossen in der statt Genff zu getragen hatt.

Uff den 18. tag april. uff denn abend zwüschen 6. und 7. uhren hat sich ein träffenlicher grosser und gefarlicher lärmen in der statt Genff, inn der vorstatt, zwüschen denn Frantzossen und Schwytzeren, uff volgende wyss erhept und zutragen. Es hat sich begäben, das einer vonn S. Gallen, der ein soldatt under

i) *Espace blanc dans le ms.* — j) *Le ms. porte:* enfarner.

⁵⁵ Il s'agit en réalité de Guillaume de Clugny, baron de Conforgien, qui s'était déjà distingué dans la guerre de 1589 contre le duc de Savoie et était fort populaire à Genève (*La France Protestante*, 2^e éd., t. IV, 1884, col. 480-481 ; Lucien CRAMER, *La Seigneurie de Genève et la Maison de Savoie de 1559 à 1593*, t. IV : *La Guerre de 1589-1593*, par Alain DUFOUR, Genève, 1958, p. 200-203). Pour le surplus, le rapport d'E. COLLADON (*Journal*, p. 78) concorde exactement avec celui de H. U. Kündig.

Le 16 avril, Monsieur de Bouillon arriva à Genève à cheval entre trois et quatre heures. Les Genevois vinrent à sa rencontre et le reçurent avec tous les honneurs. Et il fut placé comme chef suprême à la tête de toute l'« Armada » des soldats, car il avait la réputation d'un chef de guerre expérimenté et puissant ⁵⁵.

Le 18 avril, les Genevois tinrent un conseil devant la maison de ville entre dix et onze heures, sur un jeune bourgeois de la ville qui avait blessé quelqu'un d'un coup d'épée et volé quelque chose, mais le jugement de la majorité fut de le condamner au bannissement à peine du fouet. Pendant ce temps, il y eut une alarme, de telle sorte qu'on ne pouvait rien voir derrière soi, et chacun courut aux armes, pensant que l'ennemi était là en force. Mais lorsqu'on arriva à la porte, ce n'était rien qu'une alarme vaine, qui avait été faite et organisée d'avance, pour que les seigneurs pussent d'autant mieux régler leurs affaires, car la rumeur publique disait qu'on attacherait ce compagnon à un poteau et qu'on l'y arquebuserait, et pour cela il y avait une grande affluence de tout le peuple. Mais le meilleur avis fut celui de la majorité, qui décida de le laisser en vie et de le condamner au bannissement à peine du fouet ⁵⁶.

*Bagarre entre les Suisses et les Français
dans la ville de Genève*

Le 18 avril, le soir entre six et sept heures, une énorme et dangereuse alarme se produisit et se déroula de la manière suivante dans la ville de Genève, dans le faubourg, entre les Français et les Suisses.

⁵⁶ Le 25 août 1596, Claude Fontaine, dit Noble, fils de Jean, de Saconnex-Vandel, boucher, habitant de Genève, avait été condamné par le Conseil à être chassé de la ville pour avoir vendu de la viande de bœuf sans l'avoir fait visiter ni taxer, et pour rupture de ban (R.C. 91, f. 163 v. ; P.C. 2^e série, n^o 1798). Le 9 novembre 1599, détenu à nouveau pour rupture de ban, il fut condamné au collier durant deux heures devant la maison de ville et derechef au bannissement à peine du fouet (R.C. 94, f. 124 v. ; P.C. 2^e série, n^o 1926). Et le 18 avril 1603, en effet, le même Claude Fontaine fut à nouveau condamné pour rupture de ban au bannissement à peine du fouet public (R.C. 98, f. 149 r.). Ces jugements étaient prononcés devant la maison de ville, sur la « banche » de la justice.

einer company Frantzossenn gewässenn⁵⁷, mitt ettlichen Zürycher getrunckenn, die dann in gutter meynung by imme werend, und ime weder mit worten noch wercken einichen anlass zum unfug gabendt, derselbig, nachdem sy also ein wyll miteinanderen getrunckenn, do hept er an zeschentzlenn unnd zespätzlen, und bricht entlichen uss ein grobe unchristenliche wort, so vor christenlichenn ohrenn nitt z'mälden, unnd schillte [17] die Schwitzer all in g'mein, unnd sagt rund usshin, ohnn alles schüchen, sy sigind khumüller, khufhüt, und khughyer⁵⁸ und andere unchristenliche wort und nammen gaben inen mehr. Darab dann die übrigen, die by ime warenn, sich häfftig ab sölcher syner groben unchristenlichen red und namen entsetzt hand, unnd es inn dheinen wägen von ime wellen gestatten noch lydenn, sunder es angantz als dann billich irem houptman von Zürych anzeigt und vermäldet, der dan angends befolchenn, man sölle inne ohne verzug behendigen und gfäncklichen inzüchen. Als man inn nun behendigen und über die Rotten brug inn die vorstatt füren wellenn, do hat er angfangen überlutt die Frantzossen umb hilff unnd errettung anrüffen. Da das sölches die Frantzossen, als under denen er gedienet, gseend und hören, inn was gstallt und massen er sige, hand sy sich angendts zusammen gerottet mit irenn weerden, unnd inne begärt mitt gweerter hand widerumb zeerretten. Die Schwytzer habend sölches nitt wellenn gestattenn, und sind ouch zu samen gestandenn. Daruff erhept sich je lenger je mehr ein häfftiger lärmen, dermassen das man allenthalben inn der statt lärmen schrüw, alle burger, fründ und fyend, warend uff, alle kettinen warend in allenn gassenn ufgespannet, und begab sich ein jeder in wehr und rüstundegen. Unnd was ein grosser tumult unnd ufrur. Der houptman von Zürych was angendts mitt sinen amptslütten unnd knechten verhandenn. [18] Der wendet mitt aller fründtligkeit die Frantzossen ab, stund in mitten under innen mitt siner bartisanen und hat gnug zeschaffen und z'weeren. Das gab ein mächtig zulouff, da was es kein stillen, sunder man fieng an je lenger je häfftiger gegen einanderen erzürnt werden, die Schwytzer stunden dapffer zusammen. Dessglychen die Frantzos-

⁵⁷ Il faisait partie de la compagnie française du capitaine Jean Beau (R.C. 98, f. 149 v.-150 r., 19 avril 1603).

Il arriva qu'un Saint-Gallois, qui avait été soldat dans une compagnie française ⁵⁷, buvait en compagnie de quelques Zuricois qui se trouvaient avec lui sans mauvaise intention, et ne lui avaient donné aucune raison d'être inconvenant, ni en parole, ni en action ; lorsqu'ils eurent bu un moment ensemble, il commença à les injurier et à se moquer d'eux, et finalement émit une expression grossière et inconvenante qu'on ne peut prononcer devant des oreilles chrétiennes, et insulta tous les Suisses en général, disant simplement, sans vergogne, qu'ils étaient des gueules de vaches, des c... de vaches et des bougres de vaches ⁵⁸, et il leur donna d'autres épithètes et noms impies. Là-dessus, les autres qui étaient avec lui furent violemment choqués de ses propos et mots grossiers et inconvenants, et ne voulant pas les permettre ni les souffrir, ils le dénoncèrent et le signalèrent aussitôt, comme il convenait, à leur commandant de Zurich, qui ordonna sur-le-champ de l'arrêter immédiatement et de le mettre en prison. Mais lorsqu'on voulut l'arrêter et le conduire par le pont du Rhône dans le faubourg, il se mit à appeler de toutes ses forces les Français à l'aide et au secours. Lorsque les Français avec lesquels il avait servi virent et entendirent ce qui lui arrivait, ils s'assemblèrent aussitôt en armes et cherchèrent à le délivrer à main armée. Les Suisses ne voulurent pas les laisser faire et se rassemblèrent également. Là-dessus une émeute s'éleva, de plus en plus violente : on criait à l'alarme de toutes parts dans la ville ; tous les bourgeois, amis et ennemis, se levèrent ; les chaînes furent tendues en travers de toutes les rues, et chacun courut aux armes. Le tumulte et l'émeute étaient grands. Le commandant de Zurich fut aussitôt sur place avec ses officiers et ses hommes. Il cherchait à repousser les Français sans coup férir, se tenant au milieu d'eux avec les siens, et avait assez à faire et à se défendre. Cela provoqua une énorme émeute, qu'on ne pouvait apaiser : au contraire, plus elle durait, plus les gens s'exaspéraient violemment les uns contre les autres. Les Suisses se tenaient fermement ensemble. De même, les Français se rassemblèrent toujours plus nombreux et commencèrent à démolir le pont. Lorsque les Suisses le virent, quelques-uns

⁵⁸ Le R.C. (l.c.) traduit ces expressions par « tireurs de vaches ».

sen versamletten je lenger mehr, fienggen ann die brugg abwerf-fenn. Do das die Schwytzer sachen, hüwen ettliche uff die brug zu inen, und houwet einer Frantzossenn fast biss uff denn tod und sprang in in der Rotten. Ein Schwytzer under dem Zürych fändlin, mitt namen N. Dalder vonn Meylen, ward von einem Frantzossen mitt einem spiess ob dem mul gestochen. Des-glychen ein anderer, als Jacob Boumgartter von Kempten, ein schumacher, der hat sich überweer in synem cartier^{k)} wellen reichen, do ward er vonn einem Frantzossenn mit einer ax uff den rugkenn gehouwen, darvonn er ein bössenn streich empfangen.

Das ward der houptman Müller kundtsann. Derselbig sumpt sich nit lang, lasst uff die trummen schlachen, nimpt sin fändlin, und zücht angendts mitt sinen knechten zwäg, zeerfare, was im handel sige. Und als er zur Müntz kompt, sicht er das thor verschlossen, darab wirt er gantz zornig, heisst die porten by heyl uffschlüssenn, das sy dann thann, und wie er über die brugg will, hat man angfangen, dieselbig abwerffen, darab er noch-[19]malenn häfftig erbitteret worden, und befolchenn, dieselbige widerum zu teckenn, als lieb als innen Gott sige, unnd hiemit syne knecht und soldaten, die dann by im bim fändlin warend, dapffer vermande und also dapffer mit innen daharzogen und sich keinswegs abwendig lassenn machenn, biss das er erfüre, wär an disser sach ursach und schuld trage, unnd ist gantz zornig über die Frantzossen wordenn. Im selbigen ward er des houptmans vonn Zürich ansichtig, der dann gar ernstlich von einem ortt zum anderem lüff und stillet. Wäre es lenger verblibenn, hette er syne schützen heissen, uff die Frantzossen abschiessen, dan er gar häfftig entrüsten gsin, als die uns lang gnug darvor genvexiert und g'stumpffiert habendt. Es waren och alle soldaten grüstett und wärend dapffer angangen und hätte nit vil g'fält, es wäre ein grosses blutvergiessen daruss entsprungen. Und aber Gott der Herr gab glück, das es glich gestillet und abgwent ward. Die burger vermeinten, die Schwyzer welttend die statt innemmen, und mitt g'walt über sy hin⁵⁹. Do sy aber vernamend, worann es glägen und was der urhab g'wässenn, habend sy die houptlütt umb verzychung gebätten,

k) *Le ms. porte: calhyer.*

se jetèrent sur eux sur le pont, et l'un d'entre eux frappa un Français presque à mort et le précipita dans le Rhône. Un Suisse du contingent zuricois, du nom de N. Dalder, de Meylen, reçut d'un Français un coup de pique en pleine figure. De même un autre, Jacob Boumgartter, de Kempten, cordonnier, qui voulait aller chercher ses armes dans son quartier, fut frappé par un Français d'un coup de hache dans le dos, dont il eut une mauvaise blessure.

Le commandant Müller apprit tout cela. Il ne perdit pas de temps, fit battre le tambour, prit son enseigne, et se mit aussitôt en route avec ses hommes pour apprendre ce qui se passait. Et lorsqu'il arriva à la Monnaie, il vit la porte fermée, ce qui le mit en colère ; il ordonna de l'ouvrir au nom du Salut, ce qui fut fait. Et comme il voulait passer le pont, on avait commencé à le démolir, ce qui derechef l'irrita violemment, et il ordonna d'en remettre le tablier pour l'amour de Dieu. Il appela fortement à lui ses hommes et les soldats de sa bannière, et se rendit sans désemparer sur les lieux ; là, il apprit qui était à l'origine de cette affaire et en portait la faute, et entra en fureur contre les Français. Au même moment, il aperçut le commandant de Zurich, qui courait de tous côtés pour calmer les excités. Si le tumulte avait duré plus longtemps, il aurait ordonné à ses arquebusiers de tirer sur les Français, parce qu'il était violemment irrité contre eux, qui nous avaient assez vexés et agacés, et cela dès longtemps auparavant. Aussi tous les soldats étaient armés et se tenaient fermement, et il s'en serait fallu de peu qu'une grosse effusion de sang se produisît. Mais grâce à Dieu notre Seigneur, les choses se calmèrent bientôt et le mal fut évité. Les bourgeois croyaient que les Suisses voulaient s'emparer de la ville et se jeter sur eux à main armée⁵⁹. Mais lorsqu'ils apprirent l'origine et la cause de l'émeute, ils demandèrent

⁵⁹ Les capitaines suisses s'étant présentés au Conseil le lendemain dirent qu'ils trouvaient fort mauvais « que lors de lad. esmeute les bourgeois sortirent avec armes sans se rentrer de leur costé ». Le capitaine de Mülinen rapporta qu'il « vist venir à lui contre la porte, nos bourgeois tous armez disans que l'ennemy, et puis que les Suisses tuoyent les bourgeois à S. Gervais » (*ibid.*).

die sachen gegen einanderen inn fründlichkeit vertragen und uffghept.

Unnd allso hätte disser uffrürer, der S. Galler, schier ein grosses blutbad angrichtet ghan, das von [20] eines fulenn bubenn wägen, ettlich tusend während uff dem blatz bliben. Dissenn hand die Genffer in g'fangenschaft gleitt, unnd wo man nitt häftig für inn hette gebätten, wäre er nitt mitt dem läben darvon khommen ; hand ime denn eid hinwäg gäben und damitt inn also lassenn farenn ⁶⁰.

Indem man also in allem tumultt was, da ward in der vorstatt ab einem huss ein grosser stein geworffen, der fiel zwüschen dem houptman von Zürych und sinen lüttenampt, J. Aescher, nider uff die erden, ist aber, Gott hab lob, keim kein schaden beschächen. Unnd also hat hiemitt disser tumult ein end genommen, unnd ist ein jeder widerum in sin herberig zogen, dann die nacht was verhanden. Gott welle uns witter vor allem unfall unnd zwytracht vättterlichen bewarenn. Amen.

⁶⁰ Uff denn 22. apr. sind die rütter aber usshin g'fallen, und diewyl irenn zwenig waren, hat sy der fynd z'rugktribenn unnd hatt inen 5. man erschlagenn, die man mordrigs nackett und bloss by einanderen hett funden ligen ⁶¹.

Denne den 23. apr. sind die rütter widerum ussg'farenn † 3. † zwüschen 5. und 6. und hand den fynd antroffen, mit inen g'schamützen und 4. man erlegt, und einen g'fangen genommen, dem habend sy der anderen todten kleider, die wüst vom blutt waren, ufgebunden unnd dieselben zetragen zwungen ⁶².

[21] Uff denn 26. apr. zwüschen 9. und 10. hat sich der find aber nach by der statt gezeigt. Daruff die reisig mitt dem fussvolck ussg'fallenn inne glich widerum zrugktribenn. Der find hat innen ein burenn verletzt, unnd 1. burenn sampt 4. ochsen und ein ross g'fangen gnon, hat och uff ettliche Bernner, so domalen dussenn waren, hafftig geylet, die ime müssenn in die räbenn entfliechen.

Am abend reytt houptman Müller vonn Bernn uss gan spazieren, unnd wo er nitt underwägen wäre gewarnett wordenn,

1) *En marge: Aprilis.*

⁶⁰ Le Conseil ordonna au lieutenant de la justice d'enquêter (*ibid.*). Mais on ne connaît pas le résultat de cette enquête.

pardon aux commandants, et arrangèrent les choses avec eux à l'amiable.

Et ainsi ce séditieux, le Saint-Gallois, faillit provoquer un grand massacre, où quelque mille personnes auraient pu perdre la vie, à cause d'un mauvais garçon. Les Genevois le mirent en prison, et si l'on n'avait pas fait d'ardentes supplications en sa faveur, il n'en serait pas échappé vivant ; ils le bannirent par son serment, et le laissèrent aller⁶⁰.

En plein tumulte, une grosse pierre fut jetée d'une maison dans le faubourg, et tomba à terre entre le commandant de Zurich et son lieutenant J. Escher. Mais, Dieu soit loué, personne n'eut de mal. Et c'est ainsi que cette émeute prit fin ; chacun retourna dans ses quartiers, car c'était la nuit. Dieu veuille à l'avenir nous préserver paternellement de tout accident et de toute discorde. Amen.

Le 22 avril, les cavaliers firent de nouveau une sortie, mais comme ils étaient trop peu nombreux, l'ennemi les repoussa et leur tua cinq hommes, que l'on trouva le lendemain nus et dépouillés, les uns à côté des autres⁶¹.

Ensuite, le 23 avril, les cavaliers refirent une sortie † . . . † entre cinq et six heures et rencontrèrent l'ennemi ; ils eurent quelques escarmouches avec lui, lui tuèrent quatre hommes et firent un prisonnier ; ils lui attachèrent les vêtements des autres morts, qui étaient tout maculés de sang, et le forcèrent à les porter⁶².

Le 26 avril, entre neuf et dix heures, l'ennemi se montra de nouveau près de la ville. Là-dessus, les cavaliers et l'infanterie firent une sortie et le repoussèrent aussitôt. L'ennemi leur blessa un paysan et prit un paysan avec quatre bœufs et un cheval, et se jeta même sur quelques Bernois qui étaient sortis à ce moment, et qui durent se sauver dans les vignes pour lui échapper.

Le soir, le commandant Müller de Berne sortit pour une promenade à cheval, et s'il n'avait pas été averti en chemin, il

⁶¹ Récit plus précis par E. COLLADON (*Journal*, p. 78-79) qui relate que les Genevois perdirent cinq chevaux et deux hommes, plus un blessé.

⁶² Récit concordant par E. COLLADON (*ibid.*, p. 79) qui situe cet épisode du côté de Gaillard et indique trois tués et un prisonnier ennemis.

wäre er vonn dem fyend g'fangen wordenn, hatt auch domalenn ein grossen lärmēn gäbenn.

Uff denn 27. apr. uff der nacht, zoch ein company uss der statt Genff in ein fläckenn; die buren lüffen in die statt, sagend, der fynd sige verhanden unnd schnite^{m)} inen das iren ab. Am morgen, do der tag anbrach, den 28. tag, hatt sy der find antraffen, und sind iren ein gutten theill uff dem blatz blibenn, dess ein gross klagen und jammer in der statt gewässenn⁶³.

Uff denn 29. apr. hand innen die reissig mit sampt dem füssvolck zu Genff fürgenommen, dem hertzogenn ein schlossⁿ⁾ zebestigen und zestürmen, [22] daruff sy usszogenn, und mit inen die leitteren genommen, die der find in dem infall der statt Genff brucht hat, mitt sampt einen betardt, sind für das schloss gezogen, die leitteren angstelt, unnd wellen die muren bestigen. Da hat inen aber die sach aller dingen gefält, dann als sy den petardt an die thüren des schlosses gestrubett, und wellen uffsprengen, ist dem fendrich ein bein, den anderen ein arm abgeschlagen worden, unnd hand also die Genffer den sturm verlorenn⁶⁴.

Mayus, may, der 4. monat des zusatzes.

Uff den 2. tag meyens ist der ambassador von Solothurn vonn Leyon gan Genff kommen, dem man usshin entgägen zogen mitt rütter und füssvolck, und mitt grosser reverentz in die statt beleittet, imme zu eherenn, auch ettliche grosse stück abgeschossen⁶⁵.

Uff denn 3. mayi hat der houptman von Zürych abermalens syne knecht gemusteret, und ist inen glücklich abgangen.

Uff denn 5. tag mayi machett der fynd ein starcken lärmēn, also das die rütter all gmeinlich mit sampt [23] allem füssvolck ussfallenn mustend, dermassenn das auch die eidtnossen sich daruff rüstetend, auch mitt usshin zogen, und in die schlachtdordnung gestellten, also uff inn g'warttet, do er aber nitt erschinen, sunder glich widerum zrugk keert⁶⁶.

m) *Le ms. porte:* schmiete. — n) *Le ms. porte:* endschlossen.

⁶³ E. COLLADON (*ibid.*, p. 79-80) raconte une histoire assez semblable, à la date du 29 avril 1603, non pas à propos d'une compagnie de Genevois, mais des paysans de Jussy qui s'étaient retirés dans la ville.

aurait été pris par l'ennemi. Au même moment, il y eut aussi une grosse alarme.

La nuit du 27 avril, une compagnie se rendit de la ville de Genève dans un bourg : les paysans coururent dans la ville, disant que l'ennemi y était et leur coupait leurs récoltes. Le matin du 28, au lever du jour, l'ennemi les rencontra et une bonne partie d'entre eux resta sur le carreau. De là, de grandes plaintes et lamentations s'élevèrent dans la ville ⁶³.

Le 29 avril, les cavaliers et l'infanterie de Genève ayant projeté d'escalader et de prendre d'assaut un château au duc, ils sortirent donc, prenant avec eux les échelles que l'ennemi avait utilisées pour l'Escalade, et un pétard, et se rendirent au château, disposèrent les échelles et voulurent escalader les murailles. Mais leur affaire échoua parce que lorsqu'ils eurent appliqué le pétard contre la porte du château et eurent fait feu, le porte-enseigne eut une jambe emportée, un autre un bras, et ainsi l'assaut des Genevois échoua ⁶⁴.

Mayus, mai, quatrième mois du secours

Le 2^e jour de mai, l'ambassadeur de [la Couronne de France à] Soleure arriva à Genève, venant de Lyon. On sortit à sa rencontre avec des cavaliers et de l'infanterie, et on l'accompagna dans la ville avec beaucoup de révérence, pour l'honorer. On tira aussi quelques grosses pièces ⁶⁵.

Le 3 mai, le commandant de Zurich fit de nouveau la revue de ses hommes, et tout s'est bien passé.

Le 5 mai, l'ennemi provoqua une si grosse alarme que tous les cavaliers et l'infanterie au complet durent sortir, au point que même les Confédérés s'armèrent, sortirent avec eux, se rangèrent en bataille et attendirent donc l'ennemi. Toutefois, il ne se montra pas, mais se retira aussitôt ⁶⁶.

⁶⁴ D'après E. COLLADON (*ibid.*, p. 79), dont le récit concorde par ailleurs exactement avec celui de H. U. Kündig, les Genevois partirent le 26 avril pour assiéger le château d'Etrembières et rentrèrent le 30 avril à Genève.

⁶⁵ Récit concordant par E. COLLADON (*Journal*, p. 80) du passage par Genève de Méry de Vic (1553-1622), ambassadeur du roi de France auprès des Confédérés d'août 1600 à janvier 1605.

⁶⁶ Récit concordant, plus précis, de cette sortie conduite à Jussy par le baron de Conforgien, par E. COLLADON (*Journal*, p. 80).

^{o)} Uff denn 8. maii, ist ein soldat under dem Zürych fändlin, mitt namen Felix Strübi, von Riedam Albis, im Rotten ertruncken.

Uff gemällten tag sind die Genffer aber usshin g'fallenn zwüschen 4. und 5. uhren zu morgens zytt, habennd denn fynd antroffen, und zum viertenmal dapffer mit einanderen g'scharmützet. Gott gab denn Genfferen glück, das sy obsigeten und den find zurucktribenn, unnd sind von denn unsseren 5. Frantzossen umkommen, 2. g'fangen und 3. verwundet worden, die man nach heilen kann. Uff des fynds syttenn kam der trummetter umb, unnd ein fryherr. Hand innen och 6. ross erschossenn, unnd sind also die Genffer umb 6. und 7. mitt einer g'waltigen bütt vich, uff die 45. houpt und 20. geissenn, widerum uff den abend gann Genff kommen ⁶⁷.

Uf den 10. maii, zwüschen 12. und 1. kamend 2. parlamentz herren in die statt Genff von dem hertzogenn gesendt, daruff glich uff die 9. ^{p)} Genffer mitt innen hinuss geritten zu des Hertzogenn gsantten ⁶⁸.

[24] Uff gemällten tag am abend umb 9. uhren zugend die Genffer hinuss mit sampt den Frantzossen in des hertzogen land, und kamen zwüschen 2. und 3. uhren gegen tag widerum in die statt, und brachten ein grosse bütt, als uff die 46. houpt vichs, mit vilenn schaffenn und geissenn, mit inen heim ⁶⁹.

Uff den 12. maii liess sich der find umb der see nach gar nach zur statt, umb 4. und 5. gab ein lärm, und fielen die reissig uss, wich aber angends zruck und hatt zween arme buren, die domalen in den räben arbeiteten, umbracht und erschossen ⁷⁰.

Uff obgemältten 12. maii am morgen zwüschen 2. und 3. zugen sy abermalens uss der statt, und hand den fyend antroffen und mit ime gescharmützet, inn zrugk tribenn, und 25. houpt vich abgejagt, und och ein fläcken geblünderet, mit sampt allem ussrath den sy funden, und sind widerum in die statt zogen zwüschen 10. und 11. Habend och iren II uff gemältten

o) *En marge:* Majus. — p) *Le ms. porte:* g.

⁶⁷ Récit un peu différent de cette expédition dans la direction du Vuache par E. COLLADON (*Journal*, p. 81). Selon ce dernier, les troupes franco-genevoises seraient parties la veille au soir, et auraient eu sept tués, quelques blessés et un ou deux prisonniers.

Le 8 mai, un soldat de la bannière zuricoise, du nom de Félix Strübi, d'Albis Rieden, se noya dans le Rhône.

Ledit jour, les Genevois firent une nouvelle sortie entre quatre et cinq heures du matin, rencontrèrent l'ennemi, et pour la quatrième fois, se battirent courageusement avec lui. Dieu donna l'avantage aux Genevois et leur permit de repousser l'ennemi. Des nôtres, cinq Français furent tués, deux faits prisonniers et trois blessés, qu'on put guérir ; du côté ennemi, le trompette fut tué, et un baron. On leur tua aussi six chevaux. Ainsi les Genevois rentrèrent à Genève entre six et sept heures du soir avec un gros butin en bétail, environ quarante-cinq têtes, et vingt chèvres⁶⁷.

Le 10 mai, entre midi et une heure, deux parlementaires envoyés par le duc vinrent en ville, sur quoi environ neuf Genevois sortirent aussitôt avec eux pour se rendre vers les ambassadeurs du duc⁶⁸.

Ledit jour, à neuf heures du soir, les Genevois firent une sortie dans les terres du duc avec les Français et rentrèrent en ville entre deux et trois heures vers le jour, rapportant un gros butin, environ quarante-six têtes de bétail avec beaucoup de moutons et de chèvres⁶⁹.

Le 12 mai, l'ennemi s'avança vers la ville par le lac, et provoqua une alarme vers quatre ou cinq heures. Les cavaliers sortirent, mais l'ennemi se retira aussitôt et tua deux pauvres paysans qui travaillaient dans les vignes à ce moment-là⁷⁰.

Ledit 12 mai, entre deux et trois heures du matin, ils sortirent de nouveau de la ville, rencontrèrent l'ennemi et firent quelques escarmouches. Ils le repoussèrent, s'emparèrent de vingt-cinq têtes de bétail et pillèrent aussi un village avec tous les ustensiles qu'ils trouvèrent, et rentrèrent en ville entre dix et onze heures.

⁶⁸ Cf. E. COLLADON (*Journal*, p. 81). Les parlementaires étaient accompagnés des otages savoyards, qui restèrent en ville, tandis que les Genevois allaient conférer à Saint-Julien.

⁶⁹ Le 11 mai 1603, les habitants d'Annemasse se plaignirent au Conseil d'avoir été « fourragés » durant la nuit (R.C. 98, f. 174 v.).

⁷⁰ Récit concordant par E. COLLADON (*Journal*, p. 82). Le lendemain 13 mai, le Conseil fit une censure à la cavalerie de ce qu'elle n'envoyait pas de vedettes « aux lieux plus éminents pour assurer les laboureurs et journaliers » (R.C. 98, f. 175 v.).

tag in den spittal gefürt, welche ubel geschossen warend, und sind auch andere mehr verwundt worden, auch ein burger uss der statt gar übel erschossen ⁷¹.

Denne uff den 18. meyen, zugend die Frantzossenn uss der statt in des fyendts land, habend den fyend antroffen und mitt einanderen g'schermützet. Die Genffer habend sy zrugk tribenn, inen 4. mann erschossen, uns eins g'fangen bracht, und kamen also widerum zwüschen 6. und 7. am abendt.

[25] Uff sambstag den 21. mayi zugend die Genffer uff den abend widerum hinuss zwüschen 10. und 11. in der nacht unnd kamend widerum uff montag den 23. mayi zwüschen 5. und 6. uhren, und brachten mit inen zwey schöne schiff, 15. ochsenn, 40. schaff, onn anders was sy sunst erbüttiget habend. Es war inen auch ein houptman erschossen von dem fyend, und sunst inen auch III man verletzt ⁷².

Uff den 24. meyens hand die Genffer einen lassen henckenn, und als der nachrichter mitt ime fertig wordenn, wollt er syn weer, das er zuvor neben sich gleitt, widerum nemmen, da was es ime gestollenn. Ist woll ein fräffener und unerhörtter diebstall gewässen ⁷³.

Wyttter uff denn 27. maii hat des hertzogen volck ettliche fuder korn und mäll gan Bonen wellen füren, zu notturfft der selbigen kriegslütten und inwoneren daselbs, das hand die Genffer ussgespächt, und es innen II wägen abgejagt, daruff II fass mitt blossenn weitzenn sampt ettlichen kleinen husskässlinen gewässen, das habend sy verkoufft und das gällt under sich getheillt. Die wägen aber unnd die ochsenn hand sy denn buren gelassenn, die es sollen füren.

Uff gemällten tag nach dem morgen brott, erzeigt sich der fynd und nachett zur statt, erbüttiget ein herd schaffenn, welches nachdem sölches die Genffer innen wordenn, sind sy ime den wäg vorglüffen, und habend sy ime widerum abgejagt, und sind also die Genffer ungeschädigett darvonn khommen ⁷⁴.

⁷¹ Récit concordant, mais moins détaillé, par E. COLLADON (*Journal*, p. 81-82).

⁷² Récit concordant par E. COLLADON (*Journal*, p. 83-84) de cette expédition dirigée contre le château d'Avully en Savoie.

Ledit jour aussi, ils conduisirent à l'hôpital deux des leurs qui avaient été grièvement touchés. D'autres encore furent blessés, et aussi un bourgeois de la ville fut très grièvement touché ⁷¹.

Ensuite, le 18 mai, les Français sortirent de la ville dans les terres du duc, rencontrèrent l'ennemi et firent quelques escarmouches avec lui. Les Genevois les repoussèrent, leur tuèrent quatre hommes, nous ramenèrent un prisonnier et rentrèrent donc entre six et sept heures du soir.

Le samedi 21 mai, les Genevois firent de nouveau une sortie vers le soir entre dix et onze dans la nuit et rentrèrent le lundi 23 mai entre cinq et six heures, ramenant avec eux deux beaux bateaux, quinze bœufs, quarante moutons, sans compter le reste du butin. Un de leurs capitaines avait été tué par l'ennemi, et en outre trois des leurs blessés ⁷².

Le 24 mai, les Genevois firent pendre quelqu'un, et lorsque le bourreau eut terminé l'exécution, il voulut reprendre son arme, qu'il avait préalablement posée à côté de lui, mais elle lui avait été volée. Certes ç'a été un vol audacieux et inouï ⁷³.

Puis, le 27 mai, les gens du duc voulurent amener quelques charretées de blé et de farine à Bonne, pour approvisionner les gens de guerre et les habitants du lieu. Les Genevois, l'ayant appris par leurs espions, s'emparèrent de deux chars sur lesquels se trouvaient deux tonneaux de froment battu et quelques petits chaudrons de ménage. Ils vendirent le tout et se partagèrent l'argent. Mais ils laissèrent les chars et les bœufs aux paysans chargés de les conduire.

Ledit jour, après le déjeuner du matin, l'ennemi se montra, s'approcha de la ville et s'empara d'un troupeau de moutons. A cette nouvelle, les Genevois leur coupèrent la route et le leur reprisent. Ainsi les Genevois s'en tirèrent sans dommage ⁷⁴.

⁷³ Le patient était Gratien Giraud, de Paris, fils d'un teinturier, condamné à la pendaison pour vol (R.C. 98, f. 186 v., 23 mai 1603).

⁷⁴ Récit concordant, mais plus précis de cette attaque du côté de la porte de Rive, par E. COLLADON (*Journal*, p. 84), qui situe l'épisode au 26 mai 1603.

[26] *Junius, brachmonat, der 5. monat des zusatzes inn Genff.*

Uff den 1. tag junii nachmittag, zwüschen 5. und 6., erhept sich ein grosser lärm, dermassenn das die Genffer mitt allen iren reisigen und fusknechten usshin dem find entgegen züchen müstendt. Es wurdend auch die III fändlin Schwitzer vermant mit inen usshin zezüchen, im fall der not die Genffer zeentschütten. Die Gänffer habend ein will mit inen scharpff gescharmützet, und dem fynd ettliche verletzt, daruff er glich widerum abzogenn, unnd habend sy auch die unsern widerum in die statt begäben ⁷⁵.

Denne uf sambstag denn 4. junii zwüschen 6. und 7. am morgenn erhept sich aber ein ussfall von den Jenfferenn gägen Bonen. Da was kommen ein bottschafft unnd vermannett die eidgnossenn, sy sollten uf sin, dann die rütter stünden in grosser gfaar und während vom fynd überherret, da schlug man angendts zu dem 3. fändlinen, und zog man zweg, kamen aber nitt witter dann biss zum thor, dann hiezwünschenn kam botschafft, der fyend nämme die flucht und zuge ab. Da keerten wir widerum ein jeder zu syner herberig. Hettenn lieber an den fynd gewellen, da ein will mitt ime kurtzwillenn, dann wir gantz schnitzig warendt ⁷⁶.

[27] Witter uff den 9. junii sind die Frantzosen abermalens usshin gfallenn, und habend dem fynd 11. man erschlagen ⁷⁷, unnd mit inen 6. gfangenn in die statt gebracht. Sy aber sind ohne schaden und uhnverletzt darvonn kommen.

Denne uff denn 11. junii sindt die eydtgnossische gesantten von den fünff stetten, Basel, Schaffhussen, Solothurn, Appenzel und Glaris umb 10. uhren morgens zytt zu Genff inngeritten, von des kriegs wägen gegen dem hertzogenn uss Saphoy im fridenn zehandlenn, unnd sind von den Genfferen und 3. rotten Schwitzer unnder H. houptman Müllers fendlin, by dem Beren thor ehrlichen empfangen worden ⁷⁸.

⁷⁵ Récit concordant, plus détaillé, par E. COLLADON (*Journal*, p. 84-85), qui observe que les Suisses « y accoururent fort alegrement et en bon ordre ».

*Junius, juin, cinquième mois du secours
à Genève*

Le 1^{er} juin, dans l'après-midi, entre cinq et six heures, il y eut une grosse alerte, qui fit sortir les Genevois à la rencontre de l'ennemi avec tous leurs cavaliers et fantassins. On ordonna aussi aux trois bannières suisses de sortir avec eux, pour secourir les Genevois en cas de besoin. Les Genevois combattirent un moment avec acharnement contre eux et blessèrent quelques hommes à l'ennemi. Sur quoi, ce dernier se retira de nouveau, et les nôtres aussi rentrèrent dans la ville ⁷⁵.

Ensuite, le samedi 4 juin, entre six et sept heures du matin, les Genevois firent une sortie vers Bonne. Alors arriva un messager, qui avertit les Confédérés d'être sur pied, parce que les cavaliers étaient en grand danger et étaient submergés par le nombre des ennemis. Alors on battit aussitôt le tambour pour appeler les trois bannières et l'on se mit en chemin. Mais on n'alla que jusqu'à la porte, parce qu'entre-temps arriva la nouvelle que l'ennemi prenait la fuite et se retirait. Alors nous rentrâmes de nouveau, chacun dans ses quartiers. Nous aurions préféré courir sus à l'ennemi, et là-bas nous divertir quelque peu avec lui, car nous étions pleins de mordant ⁷⁶.

Puis le 9 juin, les Français firent une nouvelle sortie, abattirent onze hommes à l'ennemi ⁷⁷ et ramenèrent six prisonniers avec eux dans la ville. Quant à eux, ils s'en tirèrent sans dommage et sans blessure.

Ensuite, le 11 juin, les ambassadeurs confédérés des cinq villes et cantons de Bâle, Schaffhouse, Soleure, Appenzell et Glaris firent leur entrée à cheval dans Genève vers dix heures du matin, pour négocier à l'amiable sur la guerre contre le duc de Savoie, et furent reçus avec honneur à la porte de Berne par les Genevois et trois pelotons de Suisses pris dans la bannière de M. le capitaine Müller ⁷⁸.

⁷⁶ Récit différent, mais non contradictoire, par E. COLLADON (*Journal*, p. 85).

⁷⁷ Ou peut-être seulement deux (ii) hommes, mais aucun texte parallèle ne permet de vérifier ce passage.

⁷⁸ Cf. E. COLLADON, *Journal*, p. 86, et R.C. 98, f. 210 v.-211 r. (11 juin 1603).

Uff den 13. junii hand die g'santten ein botten mit sampt trummetter uss Genff zum hertzogen geschickt, das gleitt von ime zeerwerben ⁷⁹.

Item uff denn 14. junii hand die gsantten ein frouwen ertrenckt, die ein khind umbracht unnd erwürgt hatt, unnd in dem man sy wellen ertrencken, und alles volck, dass in dan ein grosse anzal vonn jungen und allten gewässen, sich versamlett und die schiffenn begäben hatt zu zesächen, wie man sy ertrencken welle, da ist eine under dem Zürich fenlin mitt einem Frantzossen by dem er im schiff uff dem see was, zu unfridenn worden, also das sy zusammen gehouwen, also das er kümerlich mitt dem läbenn ist darvonnkommen ⁸⁰.

Witter uff den 14. junii ist der Basell bott und trummetter von Genff widerum kommen, und habend vom hertzogen sicher gleitt erworbenn unnd inen in einem fläckenn, ohnngfar II. stund witt von der statt Genff, so heisst Singsene, einen gwüssen blatz und ortt verzeigt, daselbst mit ime oder sinen gsandten zeparlamenten ⁸¹.

[28] Uff den 15. tag junii sind die reissing mit ettlichem fussvolck abermalens hinuss uff die späch gefaren, und habend 5. frybütter von des fyends volcks umbracht, und 5. gefangenn in die statt gfürt, och vil vichs mit inen gebracht.

Der 1. ussrytt gan Singsene ^{q)}.

Item uff den 18. gedachtes monats, sind die gsandtenn zum ersten mal ussgrittenn zu dem hertzogen, mit ime des fridens halber zeparlamenten, unnd sind uff den abend widerum gan Genff kommen.

Der 2. ussritt ^{r)}.

Denne uff den 19. junii uff des hertzogen begären widerum ussgfarenn, und uff den abend widerkeert, aber nütt ussgrichtet. Und als sy zu der Bundarwen genachet, hand inen ettliche rütter des fyendts den wägen unnderfrytten, und einen lärmen in der statt Genff gemachet. Daruff die reissing sampt ettlichem fuss-

q) *En marge.* — r) *En marge.*

⁷⁹ E. COLLADON (*Journal*, p. 87) situe ce fait au 12 juin 1603.

Le 13 juin, les ambassadeurs envoyèrent un message au duc avec un trompette de Genève, pour obtenir un sauf-conduit⁷⁹.

Item le 14 juin, les ambassadeurs ont noyé une femme qui avait tué et étranglé un enfant, et alors qu'on allait la noyer et que tout le peuple était rassemblé en grand nombre, jeunes et vieux, et était monté sur des bateaux pour regarder l'exécution, un soldat de la bannière zuricoise se prit de dispute avec un Français à côté duquel il se trouvait sur le bateau sur le lac, jusqu'à en venir aux mains, de sorte qu'il périt misérablement⁸⁰.

En outre, le 14 juin, le messager de Bâle et le trompette de Genève revinrent, ayant obtenu un sauf-conduit du duc, qui leur avait désigné dans un village, situé à environ deux heures de la ville de Genève, appelé Saint-Julien, un lieu et une place sûre pour parlementer avec lui ou avec ses envoyés⁸¹.

Le 15 juin, les cavaliers et un peu d'infanterie partirent de nouveau en reconnaissance et tuèrent cinq maraudeurs des troupes ennemis, conduisirent cinq prisonniers dans la ville, et amenèrent aussi beaucoup de bétail.

Premier voyage à Saint-Julien.

Item le 18 dudit mois, les ambassadeurs allèrent pour la première fois vers le duc pour négocier la paix et rentrèrent à Genève le soir.

Deuxième voyage.

Ensuite, le 19 juin, à la demande du duc, ils y retournèrent et rentrèrent le soir, mais sans avoir obtenu de résultat. Et tandis qu'ils approchaient du Pont d'Arve, quelques cavaliers de l'ennemi leur coupèrent la route et provoquèrent une alarme

⁸⁰ Le 13 juin 1603, le Conseil condamna Jeanne Broillet, de Céigny, à être noyée à Longemalle pour adultère et infanticide (R.C. 98, f. 213 v.); cf. E. COLLADON (*Journal*, p. 87) qui relate différemment la rixe sur le bateau. Voir également Emil USTERI, *Bürgermeister Leonhard Holzhalb...*, p. 60.

⁸¹ D'après le rapport des médiateurs confédérés (AEG, P.H. 2315), ceux-ci reçurent le 14 juin 1603 un trompette venu de Chambéry, leur accordant un sauf-conduit et les convoquant pour le lendemain à Rumilly, à huit heures environ de Genève. S'étant rendus à Rumilly le 15 juin, ils demandèrent et obtinrent un lieu plus commode pour les conférences, à savoir Saint-Julien ; cf. aussi R.C. 98, f. 217 v., 219 v.-220, et E. COLLADON, *Journal*, p. 87.

volck ussgefallen, sy widerum zrugktribenn, unnd inen einen rütter umbracht, mit sampt dem ross, das sy vorhar in ein forderer bein gehouwen, das es nit mehr widerzebringenn gsin, inn aber den rütter hand sy angents usszogenn, unnd in Rotten geworffenn ⁸².

Nota. Disser ritter ist gsin ein graff uss Hispania, der geschworen, er wölle etwas gwinnen oder verlieren, des er dan innen worden ^{s)}.

Der 3. ussritt ^{t)}.

Denne uff den 21. junii sind die Herren gesandten abermalens uss grichten im fridenn zehandlen, aber nütt geschaffet, und uff den abend widerum gan Genff khommen ⁸³.

Item uff gemältenn 21. junii sind die Frantzosen abermalens ussgefaren, und habend dem fynd uff die 75. houpt vich, 10. ross, 11. füle, und vil schaff und geissen erbüttiget und abgejagt, das selbig in die statt gfürt, es verkoufft, und das gält under sich getheilt.

[29] Uff den 22. junii sind ettliche uss der fyndes reising ussgefaren, denn schaden, denn inen zuvor von denn Genfferenn am vich beschächen, zerächen, unnd habend den Genfferenn ohngefarlich uff die 70. houpt vich widerum abgejagt, darunder des spytalls vich alles gewässenn, unnd habend inen auch darzu 1. rütter umbracht, der ein metzger uss der statt gewässenn, und ein jungen tütscher gsell, der branten win denn tütschenn knächten alwägen zu morgens zytt uff denn wechten verkoufft hat, unnd darmitt sich also beholfenn, hieneben auch allwägen mitt denn rütteren ussgefaren, so offt sy ussgritten, der meynung etwas zeerkriegen ⁸⁴.

Der 4. ussritt ^{u)}.

Witter uff gemällten tag sind die gsandten aber ussgfaren, aber am abend widerkommen, unnd nüt abgeschaffet.

s) *Cette note se trouve en marge. — t) En marge. — u) En marge.*

⁸² H. U. Kündig dédouble ici la première conférence de Saint-Julien, qui eut lieu le 18 juin (P.H. 2315). Mais le récit de l'escarmouche au Pont d'Arve le 18 juin concorde, mise à part la date, avec celui d'E. COLLADON (*Journal*, p. 88).

dans la ville de Genève. Là-dessus, les cavaliers sortirent avec un peu d'infanterie, les repoussèrent et leur tuèrent un cavalier, avec son cheval auquel ils avaient d'abord donné un coup dans un des antérieurs pour qu'on ne puisse le remmener. Quant au cavalier, ils l'ont aussitôt dépouillé et jeté dans le Rhône ⁸².

Note : Ce cavalier était un comte venu d'Espagne, qui avait juré de gagner quelque chose ou de perdre ; c'est ce dont il a fait l'expérience.

Troisième voyage.

Ensuite, le 21 juin, Messieurs les ambassadeurs partirent de nouveau pour négocier, mais ne conclurent rien et rentrèrent à Genève le soir ⁸³.

De même, ledit 21 juin, les Français firent une nouvelle sortie et prirent à l'ennemi environ soixante-quinze têtes de bétail, dix chevaux, onze poulains, et beaucoup de moutons et de chèvres, les conduisirent dans la ville, les vendirent et se partagèrent l'argent entre eux.

Le 22 juin, quelques cavaliers ennemis firent une sortie pour se venger du dommage que les Genevois avaient fait auparavant à leur bétail et, à leur tour, prirent aux Genevois environ soixante-dix têtes de bétail, parmi lesquelles se trouvait tout le bétail de l'Hôpital, et en outre leur tuèrent un cavalier, qui était un boucher de la ville ; ils tuèrent aussi un jeune compagnon allemand qui vendait du vin tous les matins aux soldats allemands qui montaient la garde, et gagnaient ainsi sa vie, et qui de plus sortait toujours avec les cavaliers chaque fois qu'ils faisaient une sortie, dans l'espoir d'obtenir quelque chose ⁸⁴.

Quatrième voyage.

Puis, ledit jour, les ambassadeurs sortirent de nouveau, mais rentrèrent le soir sans avoir rien conclu.

⁸³ Cette conférence date en réalité du 20 juin 1603 (R.C. 98, f. 223-224, et E. COLLADON, *Journal*, p. 88).

⁸⁴ E. COLLADON (*Journal*, p. 88-89) ne raconte que la prise du bétail genevois par les Savoyards et la situe au 21 juin.

Der 5. ussrift ^{v).}

Haruff sind die g'santten uff den 23. junii widerum hinuss gann Singsene grittenn, der meynung, etwas abzeschaffen, aber widerum müssen ohne bscheid abziechen ⁸⁵.

Uff gemällten tag 23. junii, hand die Genffer ein Frantzosen gefangen, der anklagt wordenn, er habe gält von dem hertzogen genommen, dardurch glägenheit zesuchenn, ein verräthery anzeichten, und sind ouch andere mitt ime im zig gewässen, daruff man ouch angendts niemandts, zu den thorenn wellenn lassenn ussgann. Haruff ist einer uss den rütteren, die ussgefarenn, ein muschadenn ⁸⁶ zeschlachen, ungewarneter sach uss inen ussgerissenn, und hat sich darvon gemacht, [30] dan er im zig was, er sige ouch ein verräther. So habend ouch die rütter, als sy widerum kamen, III gefangenn mitt inen gebracht ⁸⁷.

Uff frytag den 24. tag junii hat der houptman von Zürych ein musterung mitt sinen knechten gehallten, unnd in dem er sy also in die schlachtordnung gestelltet unnd sy gegenn einanderen zesammen zefaren und abzeschiessen wie brüchlich geheissenn, do hatt einer under innen im abschiessen syner mittg'sellen einen durch den lyb mitt einem stein geschossen, das zebesorgen, er werde nit darvon kommen. Wär es aber gethan, mag man noch nit wüssen. Unnd disser, der geschossenn wordenn, ist gsin von Zürich uss der statt, hat gheissenn Anthoni Burckart, und ist über ein rott ein capitanius oder rotmeister gewässen. Disser Anthonius Burckhart ist von hinnen verscheiden uff denn abend den 24. junii, noch gemälltes tags, unnd morndrigs umb 9. uhren durch gemeine ampts- und kriegslütt des fendlins von Zürych ehrlichen wordenn zur erden bestattet. Den thätter aber hat man nit mögen erfragen.

Der 6. ussrift ^{w).}

Witter uff frytag den 24. junii sind die herren g'santten abermalens ussgerittenn und widerum kommen. Da man nit ^{v)} *En marge.* — ^{w)} *En marge.*

⁸⁵ Ici, la chronologie de H. U. Kündig est exacte. Il y eut en effet une conférence le 22 et une le 23 juin 1603 (P.H. 2315).

⁸⁶ Le mot *muschaden* ne figure ni dans le dictionnaire de Grimm, ni dans le *Schweizerisches Idiotikon*.

Cinquième voyage.

Là-dessus, le 23 juin, les ambassadeurs allèrent derechef à cheval à Saint-Julien, dans l'intention de conclure quelque chose, mais durent de nouveau repartir sans avoir rien obtenu⁸⁵.

Ledit 23 juin, les Genevois arrêtèrent un Français qui avait été accusé d'avoir reçu de l'argent du duc pour chercher une occasion de trahir. Il y en avait aussi d'autres dans le coup ; c'est pourquoi l'on interdit aussitôt à quiconque de sortir. Là-dessus, un des cavaliers qui étaient sortis pour faire une escarmouche⁸⁶ s'échappa de leur groupe à l'improviste et s'enfuit, car il était soupçonné d'être aussi un traître. Les cavaliers, lorsqu'ils rentrèrent, ramenèrent aussi trois prisonniers avec eux⁸⁷.

Le vendredi 24 juin, le commandant de Zurich passa ses hommes en revue. Et, comme il les avait disposés en ordre de bataille et leur avait ordonné, comme il est d'usage, de passer à l'attaque et de tirer, l'un d'entre eux, ce faisant, tira une balle au travers du corps d'un de ses compagnons, de sorte qu'on craignit pour sa vie. Mais on ne sait pas encore qui l'a fait. Et celui qui avait reçu la balle était de la ville de Zurich ; il s'appelait Anthoni Burckart, et était le « *capitanus* » ou le caporal d'un peloton. Cet Antoine Burckart mourut ce même jour encore, le soir du 24 juin, et fut enterré avec tous les honneurs le lendemain matin à neuf heures par tous les officiers et soldats de la bannière de Zurich. Mais on ne put pas trouver le coupable.

Sixième voyage.

Puis, le vendredi 24 juin, les seigneurs ambassadeurs partirent de nouveau et revinrent. On n'espérait que la conclusion de la paix, pour laquelle on avait aussi disposé l'artillerie sur tous les bastions pour tirer des salves en l'honneur de la paix.

⁸⁷ Le 21 juin 1603, on avisa le Conseil que Jacob Vauclare cherchait à débaucher les soldats de Genève au profit du duc de Savoie et ordonna de le faire arrêter (R.C. 98, f. 224 v. et 226 v.-227 r.). E. COLLADON (*Journal*, p. 89) confirme qu'il fut pris le 23 juin. Le 24, on commença son procès, dont l'instruction n'est pas conservée (R.C. 98, f. 228 v.). Quelques années plus tôt, un capitaine Jacob Vauclere, fils de Jean, d'Aubenas avait été emprisonné et interrogé pour avoir proféré des menaces contre Jean de Normandie son beau-frère (P.C. 2^e série, n° 1878, 25-28 juillet 1598).

anderst verhoffett, dann der frydenn wurde sich machen, daruff man dann auch das gschütz uff allenn sporen zweg gestellt uff den gemächten fridenn abzeschiessenn und aber nochmalens am allten ortt blibenn hangen, allein ist ein [31] anstandt gemachet worden, unnd durch ein trummeter unnd trummen in allen crützgangen der statt Genff der fridenn 8. tag lang wordenn ussgrüfft, darzwüschen by lybs straff weder wehr noch waffen gegen einanderen zebruchen noch usszezüchen, sunder sölle gegen einanderen sichere gleit unnd fridenn g'halten worden ⁸⁸.

Uff sonstag den 26. junii sind 20. multhier, allesammen gela-
den mitt gält gann Genff kommen, so uff Solothurn abgreisset,
unnd hat sie ein multhier III centner schwär von gällt treitt,
thut 50 centner ⁸⁹.

Uff montag denn 27. junii hat man den verräther, den man
zuvor gefangen, gerichtett, und diewill er zuvor als vor 14. jarenn
ein houptman einer compani Frantzosen gewässen, unnd sich
gantz ehrlich und redlich gehallten, das er umb Genff woll ver-
dienet wordenn, hat man ime uss gnaden das houpt abge-
sch[l]agen ⁹⁰.

Uff gemällten tag ist auch des hertzogen trummetter gann
Genff kommen, bescheid den gsantten des fridenns halber
zebringen.

Julius, höümonatt, der 6. des zusatzes.

Uff sambstag denn 2. julii sind die Herren gsantten nach
erfüllung der 8. tagen des anstands halber, widerum hinuss
gerisset, und ist noch nüt entlichs beschlossen worden [32] ^{x)}
sunder des fridens halber ein anstand gemachett worden biss uf
montag den 4. julii umb 6. uhrenn nachmittag ⁹¹.

8. ussrift ^{y)}.

Uff montag denn 4. julii sind die g'santten abermalens uss-
gritten, und nochmalens nütt abgemachett, daruff uf den abend
der fridenn widerum ussgerüfft worden biss uff mitwuchen denn
6. julii ⁹².

x) *En marge*: Julius. — y) *En marge*.

⁸⁸ Témoignages concordants dans E. COLLADON (*Journal*, p. 90) et
dans le R.C. 98, f. 229 r. (25 juin 1603).

Mais on en resta là. Seul un armistice fut conclu qui fut annoncé à la trompette et au tambour à tous les carrefours de la ville de Genève, pour huit jours, durant lesquels il était défendu, sous peine de la vie, de faire usage d'armes offensives ou défensives les uns contre les autres, mais ordonné de rester en paix et sauvegarde les uns avec les autres ⁸⁸.

Le dimanche 26 juin, vingt mulets, tous chargés d'argent, arrivèrent à Genève, et repartirent de là pour Soleure, chaque mulet portant une charge de trois quintaux d'argent, ce qui fait cinquante quintaux ⁸⁹.

Le lundi 27 juin, on condamna le traître que l'on avait arrêté auparavant, et comme il avait été autrefois, quatorze ans plus tôt, commandant d'une compagnie française, et qu'il s'était comporté tout à fait honorablement et honnêtement, en sorte qu'il avait bien mérité de Genève, il fut par grâce décapité ⁹⁰.

Ledit jour aussi, le trompette du duc vint à Genève, pour apporter aux ambassadeurs une déclaration concernant la paix.

Julius, juillet, sixième mois du secours

Le samedi 2 juillet, les huit jours d'armistice étant écoulés, les seigneurs ambassadeurs repartirent, et rien de définitif ne fut encore conclu, mais pour le bien de la paix un armistice fut décidé jusqu'au lundi 4 juillet à six heures de l'après-midi ⁹¹.

Huitième voyage.

Le lundi 4 juillet, les ambassadeurs sortirent derechef, et cette fois encore ne conclurent rien, sur quoi, le soir, l'armistice fut à nouveau annoncé jusqu'au mercredi 6 juillet ⁹².

⁸⁸ Il s'agit sans doute de l'argent des pensions payées par le roi de France aux magistrats des cantons suisses.

⁹⁰ Bien que Jacob Vauclare ait été condamné le 25 juin à être décapité le lendemain (R.C. 98, f. 229 v.), E. COLLADON (*Journal*, p. 89) confirme que l'exécution n'eut lieu que le lundi 27, soit que la coutume ait été de ne pas faire une exécution un dimanche, soit que peut-être la torture ait arraché à Jacob Vauclare des aveux supplémentaires qui auraient retardé l'exécution.

⁹¹ Récit concordant par E. COLLADON (*Journal*, p. 90-91) et dans le R.C. 98, f. 235 v.-236 v. (3 juillet 1603), où il est en effet décidé de prolonger la trêve « pour tout aujourd'hui et tout demain ».

⁹² Témoignages concordants dans E. COLLADON (*Journal*, p. 91) et dans le R.C. 98, f. 238-242 v. (5 juillet 1603).

9. ussritt ^{z)}.

Denne uff mitwuchen den 6. julii sind sy widerum ussg'fare, unnd umb 11. uhrenn widerkommen, aber denn fridenn nitt beschlossen, daruff er abermalens biss uf frytag denn 8. julii ussgrüfft wordenn ⁹³.

10. ussritt ^{a')}.

Uff donstag den 7. julii sind die g'santten abermalens ussgritten von des fridenns wägen, denn zebeschliessen. Da aber des hertzogen bottschafft nach irer fordriegen gwonheit, die ehrenden H. Eydgnossen widerum geäffet unnd vergäbens gesprängt, da aber sy sich nach irer anerbornen miltigkeit unnd duldtmut gelitten, und widerum gann Genff kommen sind ⁹⁴.

Uff frytag den 8. julii, umb 3. uhrenn nachmittag, hat man den krieg ussgrüfft, und das ein jeder widerum möge sine weer und rüstungen wider den halstarrigen fyend wie vorhin bruchen, daruff glich die reissing ussg'fare, ires volck, das dan allenthalben uff den fälderen gewässen, sampt alles ires vich heimze manen, damit inen nitt [33] etwan vonn denn fyend ungewar netter sach schaden widerfare.

Uff gemällten tag uf den abend ist des hertzogen trummetter gann Genff kommen, daruff man uf sin bottschafft hin, umb 7. uhren uff den abend den friden zehallten widerumb usgrüfft biss uff sondag znacht den 10. julii ⁹⁵.

11. ussritt ^{b')}.

Uff sambstag denn 9. julii sind uff anforderen des hertzogenn die gesantten nochmalens ussgerittenn, und aber wie vorhin nütt entlichs mögen beschliessenn, daruff sy gantz unlidig und unwilling wordenn, als dann kein wunder, und vermeint, sy wellind nitt witters drann setzen, sunder sich uff die haimfart begäben,

z) *En marge.* — a') *En marge.* — b') *En marge.*

⁹³ E. COLLADON (*Journal*, p. 91) parle d'une conférence qui aurait eu lieu à Saint-Julien l'après-midi du 5 juillet, mais le rapport des députés suisses (P.H. 2315) n'en parle pas. Mais pour la séance du 6 juillet, son témoignage (*Journal*, p. 91-92) concorde avec celui du R.C. 98 (f. 242 v.-243 v., 6 juillet 1603) et avec celui de H. U. Kündig.

⁹⁴ Relations concordantes dans R.C. 98, f. 245 r.-v. (7 juillet 1603), et dans E. COLLADON (*Journal*, p. 92).

Neuvième voyage.

Ensuite, le mercredi 6 juillet, ils sortirent de nouveau, et revinrent vers onze heures sans avoir conclu la paix, sur quoi l'armistice fut de nouveau proclamé jusqu'au vendredi 8 juillet ⁹³.

Dixième voyage.

Le jeudi 7 juillet, les ambassadeurs sortirent derechef pour conclure la paix. Mais comme la députation du duc, selon son ancienne habitude, avait de nouveau trompé les honorables seigneurs confédérés et les avait fait courir pour rien, ils le souffrissent cependant avec leur douceur et patience innée, et revinrent à Genève ⁹⁴.

Le vendredi 8 juillet vers trois heures de l'après-midi, on proclama l'état de guerre, et que chacun devait à nouveau faire usage de ses armes et de son équipement contre l'ennemi au col raide, comme auparavant. Sur quoi les cavaliers firent aussitôt une sortie pour faire rentrer leurs gens et leur bétail, qui étaient dispersés dans les champs, de crainte qu'à l'improviste ils ne subissent de dommage de la part de l'ennemi.

Le soir dudit jour, le trompette du duc vint à Genève et sur le message qu'il apportait, on proclama de nouveau un armistice, vers sept heures du soir, à observer jusqu'à la nuit du dimanche 10 juillet ⁹⁵.

Onzième voyage.

Le samedi 9 juillet, sur la convocation du duc, les ambassadeurs sortirent derechef, et de nouveau, comme auparavant, ne purent rien conclure de définitif. Ils en furent irrités et fâchés, ce qui n'est pas étonnant, et dirent qu'ils ne voulaient plus s'y efforcer, mais retourner chez eux, exposer toute l'affaire à l'en-

⁹⁵ Relations concordantes dans R.C. 98, f. 246 r.-247 r. (8 juillet 1603) ; P.H. 2315, traduction française, f. 10 v. (rapport des ambassadeurs confédérés, 8 juillet 1603) ; et E. COLLADON (*Journal*, p. 92).

und den g'meinen Eydtgnossen den handel fürtragen, wie fründtlichen er sich gegenn inen erzeigt und erpotten⁹⁶.

Uff sonstag denn 10. julii hat der hertzog II trummetter zu denn g'sandten gann Genff gschickt, die dann glich darüber zrath gangenn, unnd hand daruffhin denn fridenn II tag lang ussgrüfft⁹⁷.

12. ussritt^{c')}.

Uff montag den 11. julii sind die g'santten widerum hinuss gritten, und aber nochmalens den friden nitt mögen zum end fürren⁹⁸.

Haruff sind sy uf zinstag denn 12. julii widerum hinuss gritten, unnd hat Gott domalen gnad und glück gäben, das der lang erwünschte und erwartete friden, ein mal einest ist gemachett, und zu vollem bestätigt [34] und beschlossen worden. Gott welle glück darzu verlichen. Unnd nachdem nun die g'santten widerum keert, hat man fröüd geschossen. Denne nach dem morgen brott umb 3. uhrenn nachmittag, hatt man mitt grossen uflugen den friden in der statt, mitt 11. trummen, und 5. trummetten mitt grosser fröüd verkündt und ussgrüfft. Unnd sind ouch die Gänffer g'meinlich umb 4. uhrenn zur predig gangen, und daselbst den almechtigen Gott g'meinlich mitt einanderen angrüfft, gelopt und geprissen⁹⁹.

Gott der Schöppffer aller dingen welle das disser fryd diene und reiche zu lob und ehr siner hehrlichen und grossen namens, und zu erhaltung und förderung siner waren Kirchen, ouch zu schütz und schirm siner usserwellten und glöübigen : welche er dann wider denn grimmigen uffsatz und bluttdurstige anschleg des Endt Christenn und aller vervolgeren der warheit vächterlich jederzytt welle schützen und schirmen, und inn guttem langwirigen fridenn by dem glantz synes säligmachendenn Evangeliums biss an das ennd trüwlich erhallten und bewaren. Amen.

c') *En marge.*

⁹⁶ Relations différentes, mais non contradictoires, dans R.C. 98, f. 247 r.-248 r. (10 juillet 1603) et dans E. COLLADON (*Journal*, p. 92), qui note : « Ainsi on revint sur les quatre heures du soir sans conclusion et avec grand mecontentement ».

semble des Confédérés, et leur dire avec quelle amabilité il (le duc) s'était montré et comporté à leur égard ⁹⁶.

Le dimanche 10 juillet, le duc envoya deux trompettes auprès des ambassadeurs à Genève, qui aussitôt après allèrent au Conseil, et là-dessus on proclama la paix pour une durée de deux jours ⁹⁷.

Douzième voyage.

Le lundi 11 juillet, les ambassadeurs sortirent à nouveau, mais cette fois encore ne purent conclure de paix définitive ⁹⁸.

Là-dessus, le mardi 12 juillet, ils sortirent de nouveau, et alors Dieu leur fit la grâce et le bonheur que la paix longuement désirée et attendue fût cette fois conclue et pleinement confirmée et décrétée. Dieu veuille y donner sa grâce. Et après que les ambassadeurs furent revenus, on tira des salves de réjouissances. Ensuite, après le déjeûner, à trois heures de l'après-midi, on annonça et proclama la paix avec grande joie dans la ville, au milieu d'une grande assistance, avec deux tambours et cinq trompettes. Et les Genevois allèrent tous ensemble au sermon à quatre heures, et tous ensemble invoquèrent, louèrent et bénirent le Dieu Tout-Puissant ⁹⁹.

Dieu, le Créateur de toutes choses, veuille que cette paix serve et procure la louange et l'honneur de son glorieux et grand nom, ainsi que la conservation et l'avancement de sa vraie Eglise, comme aussi la protection et le secours de ses élus et de ses croyants : qu'il veuille à nouveau les protéger, et en tout temps les secourir paternellement contre les assauts furieux et l'attaque sanguinaire de l'Antéchrist et de tous les persécuteurs de la vérité, et les conserver et maintenir fidèlement jusqu'à la fin dans une bonne et durable paix par la lumière de son Evangile sanctifiant. Amen.

⁹⁷ Récits concordants dans R.C. 98, f. 248 r. et dans E. COLLADON (*Journal*, p. 93).

⁹⁸ Contrairement à ce que dit H. U. Kündig, la paix fut virtuellement conclue le 11 juillet et ses articles rapportés à Genève pour être mis sur parchemin (R.C. 98, f. 248 v. ; E. COLLADON, *Journal*, p. 93), mais elle ne fut proclamée que le lendemain.

⁹⁹ Récit concordant dans R.C. 98, f. 253 v.-254 (12 juillet 1603) et par E. COLLADON (*Journal*, p. 93-94), qui parle cependant de six trompettes et de dix tambours.

[35] Haruff sind uf mitwuchen denn 13. julii die herren g'sandtenn widerum uss Genff verreisset, und von den Gänfferen sampt den dryenn Eydtgnossischen houpt- und amptslütten mitt denn trummen ehrlichen zur statt hinuss beleittet worden und sind also die gesandten 1. monat und 3. tag zu Genff bliben verharrett, welche die Genffer g'meinlichen mit sampt den rossen die gantz zytt costfry gehallten, unnd ehrlichen tractiert unnd vereheret habenndt ¹⁰⁰.

Uff frytag den 15. julii ist ein soldan under den fändlin von Zürych zu porten de Rive ussgangen spacieren, unnd in ettliche gütter der Genfferen allein lusts und nit ^{d')} schadens wägen ingangen, welche ein Genffer ansichtig wordenn, und uff in abgschossen, und übel verletzt, das zebesorgen werde er kümerlich mitt dem läben darvon kommen.

Denne uff montag den 18. julii hat der hertzog uss Saphoy des gemachtenn frydens halber bottschafft gann Genff geschickt durch welchenn er innen ankündet, er welle den frydenn in der meynung und g'stält wie er gemachet angenommen haben, daruff er dann zu einer stätten und gwüssnen versicherung sich selber under schribenn und mitt sinem eignem haruff angehenckten secret insigel zur bestätigung verwaret ¹⁰¹.

Uff den 19. tag julii sind die 67. köpff der saphoischen verrätheren (welche den 12. decemb. dess 1602 jars nechtlicher wil umb 1. uhrenn in die statt Genff ingestigen, der meynung alles zeerwurgen und umbzebringen [36] unnd menglichen zu eines immerwärenden spiegel by der Nova porten einanderenn nach uffgesteckt wordenn unnd vonn dato obgemäßtes monats biss uff jetz julii den 18. 1603 verbliben) uff denn gemachten fryden hin zwüschen den Genfferen unnd dem hertzogen uss Saphoy widerum worden durch den nachrichter hinabthann, damitt wittere bewegung zur uneinigkeit zeverhüten, und zunechst an der murenn zuchin, do sy uffgestäckt gewässen, worden vergrabenn ¹⁰².

d') *Le ms. porte*: mit.

¹⁰⁰ Relations concordantes dans R.C. 98, f. 254 v. (13 juillet 1603) et dans E. COLLADON (*Journal*, p. 94).

Là-dessus, le mercredi 13 juillet, les seigneurs ambassadeurs repartirent de Genève et furent escortés honorablement hors de la ville par les Genevois avec les trois commandants, les officiers confédérés et le tambour. Ainsi les ambassadeurs sont demeurés à Genève l'espace d'un mois et trois jours. Les Genevois les ont entretenus eux et leurs chevaux gratuitement pendant tout ce temps, les ont traités honorablement et les ont honorés¹⁰⁰.

Le vendredi 15 juillet, un soldat de la bannière de Zurich sortit par la porte de Rive pour aller se promener, et entra dans des terres appartenant à des Genevois, seulement pour son plaisir, et sans penser à mal. Un Genevois l'ayant aperçu, tira sur lui et le blessa si gravement qu'on craignit qu'il ne mourût misérablement.

Puis, le lundi 18 juillet, le duc de Savoie envoya, à propos de la paix qui avait été conclue, une députation à Genève, par laquelle il leur déclara que sa volonté était d'accepter la paix dans l'esprit et sous la forme dans lesquels elle avait été faite. Pour l'assurer durablement et certainement, il l'a signée lui-même et garantie en y suspendant son propre sceau secret¹⁰¹.

Le 19 juillet, les soixante-sept têtes des traîtres savoyards (qui, le 12 décembre 1602, avaient escaladé nuitamment, à une heure, la ville de Genève, dans l'intention d'étrangler et de massacer tout le monde, et avaient été placées près de la Porte Neuve pour servir constamment de miroir à tous, et étaient demeurées là depuis le susdit mois jusqu'au présent jour 18^e de juillet 1603), à la suite de la paix conclue entre les Genevois et le duc de Savoie, ces têtes donc, furent redescendues de là par le bourreau, pour éviter à l'avenir toute occasion de discorde, et furent aussitôt enterrées au pied des murailles sur lesquelles elles avaient été plantées¹⁰².

¹⁰¹ Selon E. COLLADON (*Journal*, p. 95), l'ambassadeur savoyard, le seigneur de Bruno, serait arrivé le 17 juillet 1603 à Genève. Le lundi 18, on réunit le CC pour entendre lecture de la ratification (R.C. 98, f. 257 v.-258, 18 juillet 1603, avec un espace blanc pour ce qui concerne la ratification).

¹⁰² La proposition d'enlever les têtes des Savoyards plantées sur le bastion de l'Oye avait déjà été faite au CC le 15 juillet 1603 (R.C. 98, f. 256 r.); la décision fut prise le 18 (*ibid.*, f. 258 v.) et exécutée, selon E. COLLADON (*Journal*, p. 95), dans la nuit du 18 au 19 juillet 1603.

Uff zinstag den 19. julii hat sich ein denckwürdige und gantz g'farliche sach verlüffen und zutragen, namlichen, als man am morgenn die porten la Rive genampt, zu irer ordenlichen stund umb zytt uffthun und die fallbrugg ufziechen wellen, da ist ein grosses stuck uff dem oberenn sporen da, Summer genampt, der dan durch die muren uff die bruggen abgerichtet gsin, unversächenlichen abgangenn, darab man häftig erschrocken, unnd nit gwüsst was das gän wälle, unnd sind angendts darzu glüffenn, do sy dan befunden hand, das einer zuvor ein zündtstrick zum zündtägel geleitt, und also hiemitt etwas fuls begärt anzerichten. Hand ouch ein zündstrick uff den anderen stuck funden, das ouch söllenn abgan. Ist aber, Gott hab lob, niemandts darvon verletzt wordenn, das dan gantz misslich und g'farlich gewässenn, dan wo es nur ein kleiner will wäre angstanden, hätte es gar vil personen umbracht und erschossen, diewill es uf die brugg gereisset gsin, daruff stäts vil volcks, es sigind glich die, so der wacht sind, oder andere sich versamlett, unnd darzu das stuck mit vil hagelschütz, steinen, ysen und derglychen gschrött wärck mächtig geladen gwässenn. Wär aber sölches anrichtet, mag man nit wüssen, dan so man in möchte überkommen, wurde ime sinen verdieneten lonn ohne fälen werden.

[37] Uff gemälten tag sind ouch die II herren gsandten vonn Basell von Genff gereisset, die sich in einem deckten Guttschwagen lassen hinwagen füren, von wägen das sy libs halber nitt mögen rittenn, als die in ein kranckheit fallen, dardurch verhinderet wordenn, das sy nit hand mögen mit den übrigen Eydtgnossenn verrytten, sunder noch acht tag lang müssen bli-benn stilligenn ¹⁰³.

Uff gemällten tag ist ouch der oberist fäldherr der widerum uss Genff verreisset, welchen unssere houptlütt sampt ettliche der Genfferen ehrlich beleuttet hand ¹⁰⁴.

Uff zinstag den 26. julii, sind die II fändlin von Bern uss Genff widerum abzogen, und uf sambstag den 30. julii zu Bern glücklichen widerum inzogen ¹⁰⁵.

¹⁰³ L'ambassadeur de Bâle Andreas Ryff décéda en effet peu de temps après (ci-dessus, p. 213, note 4).

¹⁰⁴ Le baron de Conforgien partit en effet le 19 juillet 1603 (E. COLLADON, *Journal*, p. 95).

Le mardi 19 juillet, une chose dangereuse et tout à fait périlleuse se produisit, à savoir, lorsqu'au matin on voulut ouvrir à l'heure habituelle la porte appelée de Rive et abaisser le pont-levis, une grosse pièce d'artillerie qui était placée sur l'éperon d'en haut appelé le « Summer », laquelle pièce était dirigée à travers le mur vers le pont, partit brusquement. On en fut fort effrayé, ne sachant pas ce que cela allait donner. On y courut aussitôt et l'on trouva que quelqu'un avait placé une mèche dans la lumière, et par conséquent avait voulu préparer un mauvais coup. On trouva aussi une mèche sur l'autre pièce, qui devait aussi partir. Mais, Dieu soit loué, personne n'en a été blessé. Cela aurait pu être tout à fait dangereux et périlleux, car si le coup était parti un petit moment plus tard, il aurait tué et abattu beaucoup de personnes pendant qu'elles passaient sur le pont, sur lequel il y a toujours beaucoup de monde, que ce soient ceux qui montent la garde ou d'autres qui s'y réunissent. En outre, la pièce avait été puissamment chargée de grenaille, de pierres, de ferraille et d'autre mitraille. Mais celui qui a monté ce coup, on ne peut le savoir, car si on le prenait, il aurait sans faute le salaire qu'il mérite.

Ledit jour aussi, les deux seigneurs ambassadeurs de Bâle quittèrent Genève. Ils se firent conduire dans une voiture couverte, parce qu'ils n'étaient physiquement pas en état d'aller à cheval, étant tombés malades, ce qui les avait empêchés de quitter la ville à cheval avec les autres Confédérés, et les avait forcés à rester couchés encore huit jours ¹⁰³.

Ledit jour, le commandant en chef quitta aussi Genève. Nos capitaines et quelques Genevois lui firent une escorte d'honneur ¹⁰⁴.

Le mardi 26 juillet, les deux bannières de Berne quittèrent Genève, et rentrèrent heureusement à Berne le samedi 30 juillet ¹⁰⁵.

¹⁰⁵ D'après E. COLLADON (*Journal*, p. 96), la plus grande partie des soldats de Zurich partirent le 23 juillet (ils avaient été rappelés par leur gouvernement par une lettre du 14 juillet 1603, P.H. 2316, et Archives d'Etat de Zurich, A 246.5, n° 82) ; leur capitaine, Leonhard Holzhalb, partit le 24 ; les deux capitaines bernois, le ministre Salchli « avec tout le reste des Suisses » partirent en effet le 26 juillet 1603.

